



**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**Institut National de la Statistique et de la Démographie
(I.N.S.D)**

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AUX
DIMENSIONS SOCIALES DE L'AJUSTEMENT

Etudes spécifiques approfondies des
données de l' Enquête Prioritaire

**EMPLOI, CHOMAGE ET PAUVRETE
AU BURKINA FASO**

Consultants :

Mr. **Joseph Martin KABORE** / D.E.P. - M.E.T.S.S.
Mr. **Salia SANOU** / D.E.P. - M.E.T.S.S.
Mr. **Maxime BONKOUNGOU**/ I.N.S.D.-M.E.F

Ouagadougou

Mars 1997



SOMMAIRE

Liste des tableaux.....	i
Liste des tableaux en annexe.....	iii
Liste des graphiques.....	iv
Sigles et abréviations.....	vi
Remerciements.....	v
Résumé.....	vii

INTRODUCTION.....	1
--------------------------	----------

I. STRATIFICATION DU MARCHÉ DE TRAVAIL ET PAUVRETE.....	3
--	----------

A. Approche méthodologique.....	3
---------------------------------	---

1. Segmentation du marché de travail.....	3
2. Profil quantitatif des différents segments du marché du travail.....	5

B. Statut du marché de travail et pauvreté.....	6
---	---

1. Disparités de niveau de vie sur le marché du travail.....	7
2. Indices de pauvreté, sexe et statut du marché de travail.....	9
3. Dimension régionale de la pauvreté.....	11
4. Influence du niveau d’instruction sur la pauvreté.....	13

C. Niveau de vie et vulnérabilité.....	14
--	----

1. Présentation du modèle d’analyse de la pauvreté.....	14
2. Principales conclusions du modèle.....	15

D. Niveau d’occupation et revenus.....	17
--	----

1. Niveau de revenu des actifs du ménage.....	17
2. Analyse spatiale du niveau du revenu.....	18
3. Répartition sectorielle du revenu.....	19
4. Disparités de revenu entre les groupes de professions.....	20

E. Emplois principaux et secondaires.....	21
---	----

1. Caractéristiques de l’emploi principal.....	21
2. Caractéristiques de l’emploi secondaire.....	26

II. CHOMAGE, EXCLUSION ET PAUVRETE.....	30
--	-----------

A. Aperçu conceptuel	30
----------------------------	----

1. Justification des choix conceptuels.....	30
2. Contraintes conceptuelles et méthodologiques.....	31



B. Profil de chômage.....	32
1. Caractéristiques générales du chômage.....	32
2. Caractéristiques socio-démographiques du chômage.....	35
3. Caractéristiques du chômage et marché du travail.....	40
C. Chômage et pauvreté.....	42
1. Chômage et niveau de vie : caractéristiques générales.....	42
2. Chômage et niveau de vie : caractéristiques socio-démographiques.....	44
D. Chômage et stratégie de survie.....	47
III. PROFIL DE CARRIERE ET NIVEAU DE VIE.....	48
A. Participation au marché du travail et carrière professionnelle.....	48
1. Approche conceptuelle et évaluation de l'offre de travail.....	48
2. Caractéristiques de l'offre de travail.....	48
3. Age et participation au marché du travail.....	49
4. Contexte familial et participation au marché du travail.....	50
5. Niveau de revenu, statut et participation au marché du travail.....	51
B. Carrière professionnelle et mobilité.....	53
1. Mobilité sectorielle de la population active.....	53
2. Mobilité interprofessionnelle et ses déterminants.....	55
3. Transition inter-statut sur le marché du travail.....	57
C. Profil de carrière et migration.....	58
IV. EBAUCHE DE POLITIQUES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	60
A. L'action gouvernementale en matière de lutte contre le chômage.....	60
1. L'emploi public.....	60
2. L'emploi privé.....	60
3. L'emploi rural.....	62
B. Quelques orientations en matière de lutte contre le chômage et la pauvreté.....	63
CONCLUSION.....	64
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	65
ANNEXES.....	66



Liste des tableaux

- Tableau 1.1 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage.
- Tableau 1.2 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage.
- Tableau 1.3 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon la région.
- Tableau 1.4 : Rendement en kg/ha du mil et du sorgho blanc en culture pure (campagne 1995/1996).
- Tableau 1.5 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage.
- Tableau 1.6 : Variation de R² et test de signification associée à chaque variable indépendante.
- Tableau 1.7 : Coefficients de régression de l'analyse multivariée du niveau de vie et vulnérabilité.
- Tableau 1.8 : Revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal suivant le statut et le type de travailleur du ménage.
- Tableau 1.9 : Revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal suivant la région et le type de travailleur du ménage.
- Tableau 1.10 : Revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal suivant la branche et le type de travailleur du ménage.
- Tableau 1.11 : Revenu moyen hebdomadaire suivant le groupe de l'emploi principal et le type de travailleur du ménage.
- Tableau 1.12 : Répartition en % des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et la zone.
- Tableau 1.13 : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et la région.
- Tableau 1.14 : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le sexe.
- Tableau 1.15 : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le niveau de vie.
- Tableau 1.16 : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le sens d'évolution de leurs revenus moyens hebdomadaires tirés de l'emploi principal.
- Tableau 1.17: Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le type de travailleur.



- Tableau 1.18 : Part en % du revenu moyen mensuel tiré de l'emploi secondaire dans le revenu total monétaire mensuel suivant le statut de l'emploi principal et le type de travailleur ménage.
- Tableau 1.19 : Part en % du revenu moyen mensuel tiré de l'emploi secondaire dans le revenu total monétaire mensuel suivant le statut de l'emploi principal et niveau de vie.
- Tableau 1.20 : Effectif en % des actifs exerçant un emploi secondaire suivant le sexe et le niveau de vie.
- Tableau 1.21 : Effectif en % des actifs exerçant un emploi secondaire suivant la branche d'activité de l'emploi principal et le niveau de vie.
- Tableau 2.1 : Taux de chômage selon la période de référence et par milieu de résidence.
- Tableau 2.2 : Taux de chômage par région et par sexe.
- Tableau 2.3 : Effectif et taux de chômage par groupe d'âge et milieu de résidence.
- Tableau 2.4 : Proportion des chômeurs par niveau d'instruction et milieu de résidence la zone
- Tableau 2.5 : Taux de chômage selon le statut dans le ménage, par milieu de résidence.
- Tableau 2.6 : Répartition en % des chômeurs à la recherche d'un emploi selon le motif.
- Tableau 2.7 : Taux de chômage «7 jours » des «10 ans et + » selon la région, niveau de vie et sexe.
- Tableau 2.8 : Classification des régions selon les indices de pauvreté et le taux de chômage.
- Tableau 2.9 : Taux de chômage selon la région, le niveau de vie et le type de travailleur.
- Tableau 3.1 : Répartition en % des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le sexe.
- Tableau 3.2 : Répartition en % des actifs de 15 ans et plus selon le statut et le groupe d'âge.
- Tableau 3.3 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le type de travailleur.
- Tableau 3.4 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le niveau de revenu.
- Tableau 3.5 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et évolution du revenu au cours des 12 derniers mois.
- Tableau 3.6 : Répartition en % des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le niveau de vie.
- Tableau 3.7 : Proportion en % de ceux qui ont changé un emploi selon le statut et la raison.
- Tableau 3.8 : Matrice de transition inter-statut au cours des 12 derniers mois (données en %).



Liste des tableaux en annexe

Tableau A1-a : Répartition des "10 ans et plus" suivant le statut du marché du travail, la zone et la région de résidence (% en ligne)

Tableau A1-b : Répartition des "10 ans et plus" suivant le statut du marché du travail, la zone et la région de résidence (% en colonne)

Tableau A2 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par zone.

Tableau A3 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par région.

Tableau A4 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par niveau d'instruction.

Tableau A5 : Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le statut du chef de ménage

Tableau A6 : Matrice de correspondance emploi principal et emploi secondaire.

Tableau B.1 : Taux de chômage 10 ans et + selon le sexe, le niveau d'instruction, le niveau de vie la zone.

Tableau B.2 : Type de travailleur selon la nature du chômage (12 derniers mois).

Tableau B.3 : Effectifs et % chômeurs 10 ans et + suivant le niveau d'instruction et le motif.

Tableau B.4 : Répartition des ménages selon le nombre de chômeurs, le sexe, niveau de vie du chef de ménage et milieu de résidence.

Tableau C1 : Matrice de transition inter-branches (données en %).

Tableau C2 : Matrice de transition interprofessionnels (données en %).

Tableau C3 : Proportion en % de ceux qui ont changé un emploi selon l'emploi et la raison.

Tableau C4-a : Répartition en % de ceux qui ont changé un emploi selon la raison et la région ou la zone.

Tableau C4-b : Répartition en % de ceux qui ont changé un emploi selon la raison et par province ou par zone.



Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de chômage par groupe d'âge suivant le milieu de résidence

Graphique 2 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Graphique 3 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Graphique 4-a : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le sexe - niveau de vie «pauvre ».

Graphique 4-b : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le sexe - niveau de vie «intermédiaire ».

Graphique 4-c : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le sexe - niveau de vie «non pauvres ».

Graphique 5 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité



Sigles et abréviations

BAD	: Banque Africaine de Développement
BTP	: Bâtiment et travaux publics.
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DSA	: Dimension Sociale de l'Ajustement
EP	: Enquête prioritaire
F	: Femme
FAD	: Fonds Africain de Développement.
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine.
H	: Homme
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MARA	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
METSS	: Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.
N.D	: Non défini ou non déterminé
PAGE	: Programme d'Appui à la Gestion Economique
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
PSTP/HIMO	: Programmes spéciaux de travaux publics à haute intensité de main-d'oeuvre
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOFITEX	: Société des Fibres Textiles



REMERCIEMENTS

Ce document entre dans le cadre de la série d'études spécifiques approfondies des données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages. Il se propose de contribuer à la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans le volet emploi. Sa réalisation a été possible grâce au concours financier de la BAD et à l'appui technique multiforme de plusieurs personnes.

Les auteurs voudraient en cela remercier messieurs Birimpo LOMPO, Directeur Général par intérim de l'INSD, Oubé Mathias SANOU, Administrateur de la cellule d'exécution du projet DSA/BAD et Eloi OUEDRAOGO, Coordonateur des études spécifiques, pour la confiance qu'ils ont placée en eux en leur confiant cette étude.

Ils sont également redevables à monsieur Jean-Pierre LACHAUD, consultant international recruté dans le cadre des études spécifiques, pour son précieux appui méthodologique et technique.

Enfin, ils tiennent à remercier sincèrement :

* Messieurs Saïdou BOUDA, Coordonnateur du PAGE/PNUD et François ILBOUDO, Chef de service des études démographiques à l'INSD pour les amendements apportés à la version provisoire du document à travers le comité de lecture ;

* les autres consultants nationaux (Mesdames Salimata OUEDRAOGO et Jeanne NYAMEOGO, le Docteur Alain ZOUBGA, Messieurs Eloi OUEDRAOGO, Joanis KABORE, Adama OUATTARA, Sibiri COULIBALY, Frédéric NIOUMOU, Daniel BAMBARA, Ezana BAYALA, Julien DABOUE et Laurent KABORE) pour leurs observations pertinentes lors des séances de présentation du rapport provisoire ;

* Monsieur Eouaya Alphonse YAMEOGO, Service informatique, de la documentation et des publications/INSD, pour son appui sur le plan informatique ;

* Madame Y. Eléonore PALENFO, Secrétaire au METSS pour la saisie du document.

Les analyses, conclusions et opinions exprimées dans la présente étude n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

LES AUTEURS



RESUME

La présente étude a pour objectif de dégager toutes les interactions et interrelations qui existent entre d'une part, l'emploi et le chômage et d'autre part, la pauvreté et l'exclusion, en vue de la formulation, sinon d'une stratégie, du moins, une ébauche de politique nationale de promotion de l'emploi, de lutte contre le chômage et de réduction de la pauvreté.

Trois chapitres ont été nécessaires pour parcourir la base de données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en vue de déceler et d'analyser les interrelations entre le marché du travail et la pauvreté (chapitre 1), de comprendre et de rendre compte du phénomène de l'exclusion et de la pauvreté qui découle du chômage (chapitre 2), d'analyser le lien entre le profil de carrière et le niveau de vie (chapitre 3). Le quatrième chapitre, «ébauche de politiques de réduction de la pauvreté » intervient comme un aboutissement de l'étude, même si à ce stade de la réflexion, il s'agit plutôt de jeter les bases d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans son volet emploi, travail et chômage, qui seront enrichies et complétées par tous les intervenants dans le domaine de l'emploi et du travail.

La conduite de l'étude a nécessité des options méthodologiques, dont les principales sont :

- * la stratification du marché du travail en dix segments s'appuyant sur des critères de protection et de dynamisme ;
- * la reconduction du seuil de pauvreté défini dans le cadre de l'étude du profil de pauvreté et l'adoption d'une échelle de niveau de vie à trois « marches » : pauvres, intermédiaires et non pauvres ;
- * l'appréhension du sous-emploi en référence au temps de travail (sous-emploi visible) plutôt qu'au revenu sujet à des sous-déclarations ;
- * la délimitation de la population active, tantôt à partir de la borne inférieure dix ans, tantôt à partir de la borne 15 ans (pour satisfaire aux conventions internationales et permettre ainsi les comparaisons).

Chacun des trois principaux chapitres s'est ainsi appuyé sur ces points de méthodologie et a fourni des éléments sur lesquels une politique de lutte contre la pauvreté peut s'appuyer.

STRATIFICATION DU MARCHE DU TRAVAIL ET PAUVRETE

Sur la base de la répartition de la population suivant le statut du chef de ménage au niveau du marché du travail, il se dégage que c'est au sein des ménages dont le chef est actif du primaire, que l'incidence de la pauvreté est la plus forte. En effet, les agriculteurs de subsistance, les agriculteurs progressifs et les éleveurs ont des incidences de pauvreté largement au-dessus de la moyenne nationale (53%, 46% et 48% respectivement contre 44,5% au niveau national). Les facteurs et modes de production dans l'agriculture et l'élevage expliquent en grande partie cette situation.

A côté de ces statuts vulnérables, les salariés et les indépendants non agricoles apparaissent comme des groupes nantis, d'où émergent deux pôles particulièrement privilégiés : les salariés protégés et les indépendants non agricoles évolutifs, avec des incidences de pauvreté presque négligeables (2,2% et 4% respectivement).



Sous l'angle du sexe, on peut affirmer sur la base des trois indicateurs de mesure de la dimension de la pauvreté, que la pauvreté est moins étendue, moins profonde et moins sévère chez les ménages dirigés par une femme que ceux ayant un homme à leur tête. En effet, si l'incidence de la pauvreté est de 44,5% au niveau national, elle n'est plus que de 28,1% chez les ménages dirigés par une femme contre 45,2% chez leurs homologues hommes. Cette situation tiendrait au fait que les femmes chefs de ménages sont souvent des veuves ou de vieilles femmes qui bénéficient ainsi d'une plus grande solidarité sociale.

Au niveau de l'analyse spatiale, il est établi que la pauvreté est essentiellement rurale (incidence de pauvreté de 51,1% contre 10,4% en milieu urbain). Ces résultats traduisent en filigrane la localisation des différentes catégories socio-économiques : les agriculteurs de subsistance, qui ont une forte incidence de pauvreté sont essentiellement en milieu rural, d'où la forte incidence de pauvreté dans ce milieu, tandis que les salariés et les indépendants, qui ont une faible incidence de pauvreté, sont surtout en milieu urbain.

C'est au Centre-nord que les agriculteurs de subsistance (déjà identifiés comme le statut à plus forte incidence de pauvreté) sont davantage pauvres avec une incidence de 65,9% contre 44,5% au niveau national et 45,5% à l'Ouest. Des raisons d'autres agro-climatiques expliquent en grande partie ce hiatus. En effet, lorsque l'on exclu le Nord, zone à vocation essentiellement pastorale, c'est le Centre nord qui est le moins arrosé parmi les régions agricoles. De plus, cette région n'est pas dotée des meilleurs sols et les rendements des principales cultures céréalières y sont très faibles : 525 kg à l'hectare pour le mil et 581 kg/ha pour le sorgho blanc, contre respectivement 743 et 862 à l'Ouest.

Les résultats de l'analyse multivariée du niveau de vie et la vulnérabilité vient préciser davantage quelques unes de ces conclusions :

* Les statuts « agriculteur de subsistance » et « éleveurs » sont les plus vulnérables. En effet, lorsque le chef de ménage passe du statut de salarié protégé à celui d'agriculteur de subsistance, le niveau de vie du ménage diminue environ de moitié (49,5%) ; et lorsque le point de « chute » est le statut éleveur, le niveau de vie diminue de plus du tiers (33,4%).

* Le statut « indépendant non agricole évolutif » est le plus confortable. En effet, lorsque le chef de ménage quitte le statut « salarié protégé » pour ce statut, le niveau de vie du ménage s'améliore davantage (+29,3%).

* L'élévation du niveau d'éducation du chef de ménage influe positivement sur le niveau de vie du ménage. C'est ainsi que lorsque celui-ci passe du niveau « sans instruction » au niveau « second cycle », le niveau de vie du ménage s'accroît de 246,5%. Déjà, dès le niveau primaire, l'élévation du niveau de vie est appréciable (22,8%).

* L'augmentation de la taille du ménage tire le niveau de vie vers le bas (-2,8% pour chaque individu supplémentaire) alors qu'un emploi de plus dans le ménage l'accroît (+0,5% pour un employé supplémentaire dans le ménage).

* Enfin, être Chef de ménage femme ou vivre en milieu rural, influe négativement sur le niveau de vie du ménage. Les résultats indiquent que lorsque l'on passe d'un chef de ménage femme à un chef de ménage homme, le niveau de vie du ménage augmente de 9,4%. Il diminue sensiblement lorsque l'on passe du milieu urbain au milieu rural (-34,1%).



CHOMAGE, EXCLUSION ET PAUVRETE

D'une manière générale, il ressort que les caractéristiques du chômage mises en évidence confirment la complexité du phénomène, en ce qu'il met en jeu à la fois des facteurs culturels, sociaux et économiques.

L'analyse confirme ainsi que le chômage et le sous-emploi expliquent la pauvreté en grande partie. Toutefois, l'enseignement nouveau qui ressort est la suivante : le fait pour un actif d'appartenir à la couche pauvre renforce sa vulnérabilité sur le marché du travail.

Par ailleurs, des spécificités régionales rendent inopérante toute approche globalisante. En effet, la nature du problème de chômage change profondément selon qu'on considère le contexte urbain ou rural ; et dans chaque région, des spécificités selon les catégories de chômeurs doivent être prises en compte.

Au delà des considérations d'ordre général ci-dessus, les principales caractéristiques du chômage au Burkina Faso peuvent être présentées comme suit :

- * le chômage est un phénomène essentiellement urbain avec un taux de 15,5% contre seulement 0,8% en milieu rural ;

- * les jeunes sont les plus touchés par le chômage, qui par ailleurs, augmente au fur et à mesure que s'élève le niveau d'instruction. Cette tendance, à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs, a conduit à la conclusion selon laquelle, la vulnérabilité des jeunes sur le marché de l'emploi n'est pas seulement due au manque d'expérience, mais aussi et surtout à cause de l'inadaptation des formations reçues au regard des besoins en compétences du marché du travail. Ce résultat pose en termes évidents le problème de l'inadaptation du système d'enseignement aux besoins du marché du travail.

- * Les pertes d'emplois consécutives aux licenciements économiques et aux restructurations des entreprises publiques ont connu une augmentation constante depuis 1991. En termes de catégorie de chômeurs, les actifs sans instruction ont été les plus touchés par ces pertes d'emplois, tandis que par rapport au statut matrimonial, ce sont les chefs de ménage qui ont été proportionnellement les plus frappés.

- * La situation sur le marché du travail est plus précaire pour les femmes secondaires¹, suivies des hommes secondaires².

¹ Femmes du ménage autres que celle du chef de ménage.

² Hommes du ménage autres que le chef de ménage lui-même.



* Les données font ressortir un taux de chômage global relativement faible (2,58%) et un taux de sous-emploi (calculé en terme de temps de travail) assez bas. Dans un pays où le revenu national est parmi les plus faibles de la planète, ces deux résultats mettent en évidence l'extrême faiblesse de la productivité du travail.

En fait, cette faiblesse de la productivité du travail est beaucoup plus un phénomène structurel si l'on considère le cas de l'activité principale qu'est l'agriculture. En effet, celle-ci est handicapée par des contraintes d'ordre structurel tels que les problèmes géo-climatiques, l'aridité des sols, la faiblesse du potentiel hydrique, la non mise au point de variétés de cultures adaptées, le faible niveau de formation et d'équipement des producteurs.

PROFIL DE CARRIERE ET NIVEAU DE VIE

La mobilité interprofessionnelle est faible chez les actifs. En revanche, la mobilité intra-professionnelle y est relativement forte ;

Le groupe « agriculture, élevage, pêche et forêt » enregistre les fréquences les plus élevées en terme de départs et d'arrivées d'actifs ;

Les actifs du groupe « agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants de la forêt » et ceux des groupes « personnel commercial et vendeurs », « travailleurs spécialisés des services et manoeuvres », « ouvriers, conducteurs et artisans » sont les plus vulnérables sur le marché du travail ; les moins vulnérables sont les « professions scientifiques, techniques et libérales » et les « directeurs, cadres administratifs et supérieurs ».

La transition inter-statut révèle un recul du salariat (protégé ou non) en termes d'actifs occupés pour des raisons essentiellement liées aux compressions de personnel. Cette transition s'effectue au profit du groupe des indépendants, plus vulnérables, parce que n'ayant pas accès à un système institutionnalisé de protection sociale.

Exception faite de la partie nord du pays, les facteurs explicatifs de la migration sont liés à la recherche de travail (perte d'emploi) ou de meilleures conditions de travail (salaire bas ou démission).

Au total, les données de l'enquête révèlent une forte mobilité des actifs vers les professions ou groupes de professions qui requièrent peu (ou pas) de qualifications professionnelles poussées ou qui ne nécessitent pas d'importants capitaux techniques et financiers.

Comme on peut en convenir, ce tableau ci-dessus décrit pose le problème du chômage et traduit le caractère préoccupant de la relance de l'emploi et de la dynamisation du marché du travail par des actions énergiques et de grande envergure. Le quatrième chapitre fournit des pistes de réflexion en la matière.



INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays enclavé, faiblement doté en ressources naturelles et largement tributaire des ressources financières extérieures. Sa population estimée à 10 millions constitue un de ses atouts majeurs, même si la main-d'oeuvre qu'elle fournit est en grande partie peu qualifiée.

C'est dans ce contexte que les schémas de développement mis en place depuis les indépendances ont fait la part belle à l'agriculture avec toutefois un regard vers l'industrie. Les résultats obtenus ont été d'abord encourageants, puis sont devenus mitigés avant de se détériorer très rapidement. En effet, après une période de relative croissance durant la décennie 1970, l'économie burkinabè a enregistré dans les années 1980 un taux de croissance acceptable d'environ 4% en moyenne par an, qui s'est progressivement effrité pour se situer à 1,6% entre 1989 et 1990, avec des taux de croissance réels négatifs en 1987 et 1990. A ce tableau peu reluisant, on peut également ajouter le dérapage progressif du déficit des finances publiques à partir de 1980 et l'accumulation des arriérés au niveau de la dette tant interne qu'externe.

C'est dans cet environnement préoccupant que depuis 1991, le Burkina Faso s'est engagé avec l'appui des institutions de Bretton Woods, dans un programme d'ajustement structurel (PAS) avec pour principaux axes : l'assainissement des finances publiques, la réforme de la fiscalité, la libéralisation de l'économie et la promotion du secteur privé. Ces différentes réformes ont nécessairement des retombées pas toujours favorables, du moins à court terme, sur certaines couches de la population.

Conscient de cet aspect social de l'ajustement et dans le souci de rendre le développement attendu plus humain et durable, le Gouvernement a intégré au cœur des réformes, la dimension sociale et se propose de mettre en place une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Pour que cette stratégie ait tous les résultats escomptés, elle devra s'appuyer sur une bonne connaissance des conditions de vie des ménages. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement que sont le PNUD, la Banque Mondiale et la BAD à travers respectivement le PAGE intérimaire, le Projet d'Appui aux Administrations (PAA) et le projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement a mis en œuvre et exécuté l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages d'octobre 1994 à Janvier 1995, sous la conduite technique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (I.N.S.D).

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une analyse en février 1996 et ont servi de base à l'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso. Cette étude a ainsi dégagé les principaux axes de réflexion en vue de la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté et a recommandé la réalisation d'études spécifiques approfondies sur la santé, l'éducation, l'emploi, les groupes vulnérables, les femmes, en rapport avec la pauvreté pour mieux consolider certaines conclusions dégagées.

La présente étude se situe dans ce cadre et vient donc compléter et prolonger l'étude du profil de pauvreté en s'intéressant essentiellement à l'emploi et au chômage en relation avec la pauvreté. Il s'agit à travers ce thème et conformément aux termes de référence en annexe, de mieux appréhender les mécanismes du marché du travail en relation avec la pauvreté.



Il s'agit également de cerner dans les détails, les caractéristiques du chômage, ses interrelations avec la pauvreté, les stratégies de survie dont disposent les chômeurs et enfin la mobilité professionnelle. Pour ce faire, ce document qui devra déboucher sur des propositions de politiques dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, s'articule autour de quatre axes principaux :

- I. Stratification du marché du travail et pauvreté ;
- II. Chômage, exclusion et pauvreté ;
- III. Profil de carrière et niveau de vie ;
- IV. Ebauche de stratégie de réduction de la pauvreté.



I. STRATIFICATION DU MARCHE DE TRAVAIL ET PAUVRETE

A. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour appréhender les mécanismes du marché du travail en relation avec la pauvreté, il importe de saisir son évolution complexe et multiforme. Cela passe d'abord par une vision claire de la manière dont il est stratifié. A travers plusieurs études sur ce point précis, plusieurs schémas ont été proposés dont celui dualiste qui correspond à une dichotomisation du marché du travail : secteur informel et secteur formel.

Bien que tous ces schémas aient contribué de façon significative à une meilleure connaissance des mécanismes du marché du travail, il n'en demeure pas moins qu'ils ont été presque tous inaptes à rendre pleinement compte de toute sa complexité et se révélaient inaptes en termes de formulation de politiques de réduction de la pauvreté.

C'est pour cette raison qu'une autre voie de recherche fut proposée, plus pragmatique, articulant les segments du marché du travail autour des concepts de protection, de régularité et d'autonomie. Ces travaux qui ont été repris par Monsieur J.-P. LACHAUD dans ses études précédentes³, ont rencontré notre adhésion et ont été adaptés au contexte de la présente étude.

Les critères de segmentation s'appuient donc essentiellement sur la protection et le dynamisme, d'où les qualificatifs «évolutif », «involutif », «progressif » et «protégé » utilisés dans la dénomination de certains groupes socio-économiques qui seront spécifiés dans la section ci-après.

1. Segmentation du marché du travail

L'exploitation du fichier de base de l'enquête a permis de stratifier le marché du travail en dix segments homogènes dans la limite des informations disponibles. Cette segmentation tient ainsi compte de la nécessité de fournir des éléments de ciblage pertinents des groupes ou sous-groupes socio-économiques sur lesquelles doivent converger en priorité les actions et programmes de lutte contre la pauvreté dans son volet emploi. Les salariés ont été ainsi rattachés à deux pôles (protégés et non-protégés) ; la répartition des agriculteurs en trois classes (agriculteurs progressifs, agriculteurs de subsistance et éleveurs) a été préférée à la distinction agriculteurs de rente et agriculteurs vivriers, adoptée dans le cadre de l'étude du profil de pauvreté du Burkina. Enfin, les indépendants ont été répartis en deux groupes suivant un critère de dynamisme (indépendants évolutifs et involutifs). La typologie détaillée qui en découle est la suivante :

³ Lachaud, J.-P. 1996a. *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, série de recherche 1, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

**i). SALARIES PROTEGES :**

Il s'agit des salariés du secteur public ou du secteur privé bénéficiant d'une « protection » sous la forme d'un emploi régulier ou permanent matérialisé par un contrat ou non ; le droit à une pension de retraite ; le droit à une couverture par la sécurité sociale formelle, le droit à des congés payés. Ce qui leur confère une certaine sécurité dans l'exercice de leur emploi et une régularité de leurs revenus. Toutefois, cette protection n'est pas synonyme de non-vulnérabilité, car un emploi n'est pas toujours définitivement acquis (surtout dans le privé) et la garantie d'un salaire régulier n'est pas toujours totale.

ii). SALARIES NON-PROTEGES : Ce sont les salariés du public et du privé qui ne répondent pas à la définition de salarié protégé. On y retrouve essentiellement les salariés temporaires, les occasionnels et les saisonniers, qui sont généralement sans couverture sociale et dont le revenu est parfois sporadique. Ce qui signifie une plus grande vulnérabilité par rapport au premier groupe de salariés. On y retrouve également les salariés permanents non couverts par la sécurité sociale formelle et ceux qui n'ont pas droit à des congés payés.

**iii). INDEPENDANTS NON
AGRICOLES EVOLUTIFS :**

La taille de l'entreprise en terme d'effectifs de personnes employées est un critère de dynamisme, qui a servi à «partitionner» les travailleurs indépendants et employeurs. Ainsi, ce groupe qualifié d'évolutif se compose d'une part, des travailleurs **indépendants non-agricoles** (travailleurs à propre compte qui n'emploient pas de main-d'oeuvre salariée) qui ont à leur service au moins 4 travailleurs⁴ (aides-familiaux pour la plupart, mais aussi des apprentis et quelques rares bénévoles) et d'autre part, des **employeurs non-agricoles** (propriétaires d'entreprises non-agricoles ayant une main-d'oeuvre salariée) employant 4 personnes ou plus, dont au moins un salarié.

iv). INDEPENDANTS NON

AGRICOLES INVOLUTIFS : Ce sont les travailleurs indépendants et les employeurs non-agricoles employant moins de 4 personnes (salariés ou non).

⁴ Le recensement général de la population de 1985 a révélé que le secteur non structuré ou secteur informel employait en moyenne 2 à 3 personnes (salariés ou non). La frange la plus dynamique de ce secteur pourrait être celle située au-dessus de cette moyenne, c'est-à-dire, celle qui emploie 4 personnes ou plus. Dans le secteur moderne, la plupart des entreprises employent en moyenne plus de 4 personnes. La borne 4 a été choisie en référence à ces considérations.



v) AGRICULTEURS		
PROGRESSIFS^{5 6}	:	Ce groupe se caractérise par une plus grande utilisation des engrais, un plus grand recours au crédit agricole et une vente de ses produits auprès des offices de commercialisation. La proportion de ceux d'entre-eux qui emploient une main-d'œuvre salariée est importante et leurs revenus proviennent essentiellement de l'agriculture de rente (coton, arachide). De plus, dans ce groupe, la quasi-totalité a 1 à 4 bœufs et il est fort probable qu'ils servent de moyen de production chez certains d'entre-eux.
vi). AGRICULTEURS		
DE SUBSISTANCE :		Ce groupe s'oppose au groupe des agriculteurs progressifs par sa faible utilisation d'engrais, le faible recours au crédit agricole, la vente de ses produits dans des circuits autres que les offices de commercialisation. Enfin, plus du 1/3 d'entre-eux n'ont aucun bœuf.
vii). ELEVEURS	:	La plupart des actifs de ce groupe disposent d'un important cheptel (plus de 4 bœufs, plus de neufs moutons et plus de 9 chèvres) et leurs revenus proviennent à plus de 50% de l'élevage.
viii). CHOMEURS	:	Ce sont les personnes ayant travaillé moins de 3 jours pendant la semaine de référence et ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi (nouvelles insertions) ou qui ont perdu leur emploi.
ix).AUTRES ACTIFS :		Actifs non pris en compte ailleurs, composés essentiellement d'aides-familiaux ;
x). INACTIFS	:	Elèves, étudiants, retraités, rentiers, femmes au foyer, autres inactifs.

2. Profil quantitatif des différents segments du marché du travail

Les tableaux A1-a et A1-b en annexe fournissent des informations chiffrées se rapportant à chaque segment du marché du travail retenu. De son examen, il ressort que le marché du travail se caractérise par une prédominance des **autres actifs** (54%) composés essentiellement d'aides-familiaux (97%). C'est en milieu rural qu'on retrouve ces « autres actifs » en majorité (90%), avec une forte composante de femmes (75%). Ils font office de main-d'œuvre dans les champs familiaux et sont rémunérés essentiellement en nature (nourriture, logement, récolte issue des lopins de terre qui leur sont attribués et qu'ils entretiennent parallèlement au champ familial). En milieu urbain, ils occupent des emplois domestiques ou exercent dans le secteur dit informel ou non-structuré et sont au service de parents proches ou éloignés. Leur rémunération comporte une grande composante en nature (logement, nourriture, soins de santé) et souvent une composante en espèce.

⁵ est considérée comme agriculture progressive, l'activité agricole qui n'a pas seulement pour finalité l'autoconsommation, la subsistance. C'est une agriculture capable de générer des revenus et qui est source d'une accumulation pour le renforcement de l'activité agricole elle-même ou pour le financement éventuelle d'autres activités.

⁶ La segmentation du groupe des travailleurs agricoles en sous-groupes agriculteurs progressifs, agriculteurs de subsistance et éleveurs, part de l'analyse en classification de groupe proposée par M. J.-P. LACHAUD.



Malgré la non comptabilisation des aides-familiaux de type agricole dans l'agriculture, le groupe de segments agriculture et élevage reste toujours un grand pourvoyeur d'emplois (14,4%) avec une part belle à **l'agriculture de subsistance** (12,5%) essentiellement exercée par les hommes (88,8%) en milieu rural (93,1%) plutôt qu'en milieu urbain (6,8%). **L'agriculture progressive** est le fait d'une minorité (1,9%) résidant au Centre-sud (29,1%) et surtout à l'Ouest (36,6%), région humide, fertile et propice à la culture du coton.

L'emploi salarié est peu développé. Il occupe 2,8% des « dix ans et plus », dont un peu plus de la moitié (54%) sont des **salariés protégés**.

A côté du travail agricole et salarié, le travail indépendant et les petites entreprises constituent une alternative pour 4,6% des « dix ans et plus ». On retrouve la plupart des travailleurs indépendants dans les deux grandes villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (41%) avec une faible proportion d'entre-eux dans les créneaux dits **évolutifs** (0,3%).

Ces différents segments étant définis, il s'agira à présent de mesurer la pauvreté en leur sein à l'aide d'outils appropriés que sont les indicateurs de pauvreté développés par Foster, Greer et Thorbecke.

B. STATUT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET PAUVRETE

L'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso⁷ a permis de déterminer un seuil de pauvreté au Burkina sous l'optique des besoins nutritionnels en prenant toutefois en compte les dépenses non-alimentaires. Ce seuil en dessous duquel, l'individu est considéré comme **pauvre** a été estimé à 41.099 FCFA par adulte et par an en fin 1994. Ces individus pauvres occupent le premier palier sur l'échelle du niveau de vie qui en comporte deux autres : les **intermédiaires** et les **non pauvres**. Les premiers ont une dépense moyenne annuelle comprise entre 41.099 FCFA et 98.349,9⁸ FCFA et les seconds totalisent une dépense moyenne annuelle supérieure à 98.349,9 FCFA. Le seuil a également servi à l'élaboration d'autres indicateurs (indices de Foster, Greer et Thorbecke) permettant d'appréhender les principales dimensions de la pauvreté : l'incidence, la profondeur et la sévérité⁹.

L'incidence de la pauvreté (P0) encore appelée étendue de la pauvreté est la proportion des pauvres dans une population ou une sous-population donnée.

La profondeur de la pauvreté (P1) est la mesure de l'intensité de la pauvreté à incidence donnée. Elle exprime en pourcentage du seuil de pauvreté, le coût moyen par habitant d'un pays donné, pour l'éradication totale de la pauvreté.

⁷ le profil de pauvreté au Burkina Faso, première édition, MEF/INSD, février 1996, 170 pages.

⁸ Correspond au septième décile. Les trois derniers déciles sont identifiés comme étant les non pauvres ; ce qui équivaut aux 30% les plus « riches ».

⁹⁹ Ces trois indicateurs retenus sont ainsi des cas particuliers de l'indice de pauvreté $P\alpha$ développé par Foster, Greer et Thorbecke en 1984 avec :

$$P\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

où Z est le seuil de pauvreté, Y_i la dépense par tête (utilisée pour mesurer le niveau de vie) de l'individu i , q le nombre d'individus de la population considérée comme pauvre, n l'effectif total de la population et α un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres.



La sévérité de la pauvreté (P2) traduit l'éloignement moyen des pauvres du seuil de pauvreté.

Au Burkina, ces indicateurs sont respectivement de 0,445 ; 0,139 et 0,060 en 1994. Ce qui signifie que 44,5% de la population du Burkina est pauvre et le coût moyen par tête pour l'éradication de cette pauvreté représente 13,9% du seuil, ce qui correspond à 5.713 FCFA.

Le calcul de ces indicateurs au niveau des différents segments du marché du travail en association avec d'autres variables jugées pertinentes font l'objet des commentaires de la section ci-après.

1. Disparités de niveau de vie sur le marché du travail

A l'examen du tableau 1.1, il apparaît que le statut sur le marché du travail détermine l'étendue de la pauvreté et la plus ou moins grande contribution du groupe considéré à l'incidence nationale de la pauvreté.

Ainsi, sur la base de la répartition de la population suivant le statut du chef de ménage au niveau du marché du travail, il se dégage que c'est au sein des ménages dont le chef est actif du primaire, que l'incidence de la pauvreté est la plus forte. En effet, les agriculteurs de subsistance, les agriculteurs progressifs et les éleveurs ont des incidences de pauvreté largement au-dessus de la moyenne nationale (53%, 46% et 48% respectivement contre 44,5% au niveau national). Les facteurs et modes de production dans l'agriculture et l'élevage expliquent en grande partie cette situation.

Au niveau de l'agriculture, les facteurs climatiques sont dans l'ensemble défavorables et se caractérisent par l'irrégularité des pluies, leur mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace. La saison des pluies est courte et varie de 3 à 6 mois, entraînant une période morte plus ou moins longue selon que l'on va du Nord au Sud. Quant aux sols, ils sont en général pauvres et en continuelle dégradation sous l'action conjuguée de l'érosion, de la pratique des feux de brousse et de la coupe abusive du bois.

A ces facteurs limitants, il convient d'adjoindre ceux liés au mode de production. L'agriculture est restée traditionnelle, de type extensif et itinérant sur brûlis. Elle utilise des outils archaïques et la mécanisation est encore très timide. La fumure organique et surtout la jachère (de plus en plus courte du fait des contraintes d'espaces cultivables) sont les seuls moyens de lutte adoptés contre l'épuisement des sols. L'utilisation d'engrais minéraux et de semences sélectionnées est très peu répandue.

La résultante de toutes ces contraintes est la faiblesse des rendements et une production agricole parfois insuffisante ou très peu excédentaire. Les revenus qui en découlent sont alors très bas, d'où la forte incidence de pauvreté chez les agriculteurs.

Il convient néanmoins à ce stade de l'analyse, d'opérer une distinction entre agriculteurs de subsistance et agriculteurs dits progressifs. En effet, les indices de pauvreté indiquent un niveau de pauvreté différent entre ces deux sous-groupes : si l'incidence de la pauvreté est de 53% chez les agriculteurs de subsistance, il n'est plus que de 46% chez les agriculteurs progressifs.

L'agriculture progressive qui correspond principalement à la culture du coton ou de l'arachide, se distingue de l'agriculture de subsistance sur plusieurs aspects. En effet, l'agriculture progressive bénéficie d'un meilleur encadrement par la SOFITEX et les structures du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA) surtout pour le volet coton. L'utilisation des engrais et des pesticides est quasi-systématique et est facilitée par les crédits et encadrement dans ce domaine. Les zones de culture du coton (Ouest du pays) sont mieux arrosées et plus fertiles. Les agriculteurs



progressifs bénéficient ainsi de revenus substantiels qui justifient un niveau de vie supérieur à celui des agriculteurs de subsistance.

Au niveau de l'élevage, les facteurs climatiques défavorables induisent une insuffisance d'eau et de pâturages pour le troupeau (la sécheresse de 1973 qui a décimé une partie du cheptel le témoigne). Le mode de production est de type extensif avec des transhumances périodiques. A cela si l'on ajoute la non maîtrise des circuits de commercialisation, on comprend aisément que le niveau de dépense de la plupart des ménages d'éleveurs se situent en deca du seuil de pauvreté.

A côté de ces statuts vulnérables, les salariés et les indépendants non agricoles apparaissent comme des groupes nantis, des groupes favorisés, d'où émergent deux pôles particulièrement privilégiés : les salariés protégés et les indépendants non agricoles évolutifs, avec des incidences presque négligeables (2,2% et 4,0% respectivement).

La position confortable des indépendants non agricoles évolutifs tient au dynamisme du commerce, de l'agro-industrie et des petites entreprises du secteur non structuré qu'ils animent. En effet, 38,1% des indépendants non agricoles évolutifs exercent dans la branche industrie manufacturière et 35,9% dans le commerce.

L'analyse des indices de profondeur et de sévérité vient préciser l'ampleur de la pauvreté au sein des groupes que l'incidence a permis de mettre en exergue.

La pauvreté est plus profonde et plus sévère chez les agriculteurs en général et chez les agriculteurs de subsistance en particulier (6.987 FCFA de profondeur et un indice de sévérité de 0,075 contre 5.713 FCFA et 0,060 respectivement au niveau national).

La pauvreté est également profonde (indice de 0,148) et sévère (0,070) chez les inactifs.

C'est chez les indépendants non agricoles évolutifs et chez les salariés protégés que les plus faibles profondeurs et les moindres sévérités ont été enregistrées, confirmant le caractère très peu vulnérable de ces statuts.

Au total, deux pôles extrêmes se dégagent :

* un pôle marqué par une forte incidence, une grande profondeur et une extrême sévérité de la pauvreté. On y retrouve les agriculteurs de subsistance qui contribuent à hauteur de 68,4% à la pauvreté nationale ($C0^{10} = 0,684$).

* un pôle à faible incidence, à profondeur moindre et à faible sévérité de la pauvreté, dans lequel se regroupent les salariés protégés et les indépendants non agricoles évolutifs.

Les agriculteurs progressifs, les éleveurs et les inactifs sont plus proches du premier pôle, tandis que les salariés non protégés et les indépendants non agricoles évolutifs pourraient cohabiter avec les statuts du pôle supérieur.

¹⁰ C0 exprime la proportion de pauvres du segment i dans la population totale des pauvres du pays.



Tableau 1.1 : Incidence (P0), profondeur (P1), intensité (P2) de la pauvreté et leur contribution (C0, C1 et C2) selon le statut du marché du travail du chef de ménage

STATUT DU MARCHE DE TRAVAIL	INDICATEURS DE PAUVRETE					
	P0	C0	P1	C1	P2	C2
ENSEMBLE	0,445	1,000	0,139	1,000	0,060	1,00
Salarié protégé	0,022	0,002	0,004	0,001	0,001	0,001
Salarié non protégé	0,071	0,004	0,025	0,004	0,011	0,004
Indépendant non agricole évolutif	0,040	0,001	0,003	0,000	0,000	0,000
Indépendant non agricole involutif	0,114	0,014	0,025	0,010	0,010	0,009
Agriculture progressive	0,462	0,124	0,134	0,115	0,054	0,108
Agriculture subsistance	0,530	0,684	0,170	0,704	0,075	0,715
Elevage	0,482	0,093	0,128	0,080	0,049	0,070
Chômeur	0,182	0,004	0,054	0,004	0,022	0,004
Autre actif	0,295	0,004	0,090	0,004	0,040	0,004
Inactif	0,420	0,070	0,148	0,079	0,070	0,086

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

2. Indices de pauvreté, sexe et statut du travail

Sous l'angle du sexe, on peut affirmer sur la base des trois indicateurs de mesure de la dimension de la pauvreté, que la pauvreté est moins étendue, moins profonde et moins sévère chez les ménages dirigés par une femme que ceux ayant un homme à leur tête. En effet, si l'incidence de la pauvreté est de 44,5% au niveau national, elle n'est plus que de 28,1% chez les ménages dirigés par une femme contre 45,2% chez leurs homologues hommes. Cette situation tiendrait au fait que les femmes chefs de ménages sont souvent des veuves ou de vieilles femmes qui bénéficient ainsi d'une plus grande solidarité sociale.

En effet, l'analyse des résultats de l'enquête prioritaire¹¹ a révélé que les revenus des ménages dont le chef est femme sont composés de 49,3% de transferts, cadeaux et dons, contre 17% chez les ménages dont le chef a un homme à sa tête.

Lorsque l'on examine à présent ces indices en faisant interférer le statut et le sexe, le constat suivant se dégage :

* Au niveau des segments les moins vulnérables du marché du travail (salariés protégés, indépendants non agricoles évolutifs, salariés non protégés dont l'incidence au niveau national est inférieure à 7%), les ménages dont le chef est une femme ont une incidence encore moindre que chez les hommes ; Ainsi, chez les salariés protégés, l'incidence est de 28,1% chez les femmes contre 45,2% chez les hommes. Dans ces segments, les femmes sont en nombre limité et y accèdent à des positions de travail hiérarchiquement élevées ;

* L'agriculture de subsistance constitue pour les ménages-hommes le statut à incidence de pauvreté élevée. Pour les ménages-femmes, c'est l'élevage qui constitue le statut où l'étendue de la pauvreté est plus grande. De plus, à statut égal, la pauvreté est plus profonde et plus sévère chez les ménages-femmes que chez les ménages-hommes pour ces mêmes groupes ;

¹¹ Analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1ère édition, page 214.



* Pour les autres segments les plus vulnérables du marché du travail (éleveurs, chômeurs, autres actifs) les ménages dont le chef est une femme sont plus pauvres que les ménages dirigés par les hommes. Ainsi au niveau du statut «chômeur», l'incidence de la pauvreté est de 42,7% et de 16,2% respectivement pour les femmes et pour les hommes (cf. tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage

STATUTS	INDICES DE PAUVRETE											
	P0		C0		P1		C1		P2		C2	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
ENSEMBLE	0,452	0,281	1,000	1,000	0,142	0,092	1,000	1,000	0,061	0,039	1,000	1,000
Salarié protégé	0,023	0,000	0,002	0,000	0,004	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
Salarié non protégé	0,076	0,000	0,004	0,000	0,027	0,000	0,004	0,000	0,012	0,000	0,004	0,000
Ind. non agr. évolutif	0,041	0,000	0,001	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Ind. non agr. involutif	0,103	0,164	0,011	0,132	0,018	0,054	0,006	0,135	0,006	0,026	0,005	0,153
Agricult. progressive	0,464	0,000	0,127	0,000	0,135	0,000	0,118	0,000	0,055	0,000	0,111	0,000
Agriculture subsistance	0,531	0,467	0,686	0,628	0,171	0,141	0,707	0,590	0,075	0,056	0,720	0,550
Elevage	0,481	0,791	0,096	0,014	0,128	0,277	0,082	0,015	0,048	0,097	0,072	0,012
Chômeur	0,162	0,427	0,003	0,024	0,040	0,223	0,003	0,040	0,015	0,117	0,002	0,049
Autre actif	0,231	0,453	0,002	0,062	0,063	0,159	0,002	0,068	0,027	0,070	0,002	0,070
Inactif	0,463	0,164	0,068	0,140	0,163	0,057	0,077	0,152	0,077	0,026	0,084	0,166

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



3. Dimension régionale de la pauvreté

Au niveau de l'analyse spatiale (cf. tableau 1.3), il est établi que la pauvreté est essentiellement rurale (incidence de pauvreté de 51,1% contre 10,4% en milieu urbain). Ces résultats traduisent en filigrane la localisation des différentes catégories socio-économiques : les agriculteurs de subsistance, qui ont une forte incidence de pauvreté sont essentiellement en milieu rural, d'où la forte incidence de pauvreté dans ce milieu, tandis que les salariés et les indépendants, qui ont une faible incidence de pauvreté, sont surtout en milieu urbain.

Tableau 1.3 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon la région

REGION ¹² /ZONE	INDICES DE PAUVRETE		
	P0	P1	P2
ENSEMBLE	0,445	0,139	0,060
Ouest	0,401	0,119	0,048
Sud et Sud-Est	0,483	0,156	0,065
Centre Nord	0,613	0,209	0,096
Centre Sud	0,513	0,145	0,058
Nord	0,504	0,188	0,096
Autres villes	0,181	0,049	0,019
Ouagadougou et Bobo	0,071	0,015	0,005
Zone rurale	0,511	0,161	0,070
Zone urbaine	0,104	0,025	0,009

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Lorsque que l'on affine l'analyse spatiale en intégrant la variable zone au niveau de chacun des statuts du marché de travail, on constate que quel que soit le statut, les indices de pauvreté sont plus favorables en zone urbaine qu'en zone rurale (cf. tableau A2 en annexe).

L'examen des indicateurs de pauvreté sous l'angle régional et celui du statut est aussi riche d'enseignements (cf. tableau A3 en annexe) :

* Quel que soit le statut (exception faite de l'élevage), l'incidence de la pauvreté est partout plus faible à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et dans les autres villes que dans les autres régions ;

¹² le découpage retenu ne correspond pas à celui du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, même s'il respecte dans une certaine mesure les zones agro-écologiques. La composition de ces régions (voir carte de situation du Burkina page vii) est la suivante :

- * Nord : Provinces du Séno, du Soum et de l'Oudalan.
- * Centre Nord : Provinces du Sanmentenga, du Namentanga, du Bam, de la Gnagna, du Yatenga, du Passoré et Sourou.
- * Centre Sud : Provinces du Sanguié, du Bazèga, du Boulkiemdé, de l'Oubritenga, du Ganzourgou, du Kouritenga, du Zoundwéogo, du Boulgou et du Kadiogo.
- * Ouest : Provinces du Houët, du Mouhoun, de la Kossi, du Kénédougou et de la Comoé.
- * Sud et Sud est : Provinces de la Bougouriba, du Poni, de la Sissili, du Nahouri, du Gourma et de la Tapoa.

A ces régions rurales (tous les chefs-lieux de province classés comme villes, en ont été exclus), s'ajoutent les deux régions urbaines :

- * Ouaga-Bobo : Villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso .
- * Autres villes : Elle regroupe toutes les localités considérées comme villes à l'exclusion de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui forment une région à part.



* C'est au Centre-nord que les agriculteurs de subsistance (déjà identifiés comme le statut à plus forte incidence de pauvreté) sont davantage pauvres avec une incidence de 65,9% contre 44,5% au niveau national et 45,5% à l'Ouest.

Des raisons d'autres agro-climatiques expliquent en grande partie ce hiatus. En effet, lorsque l'on exclu le Nord, zone à vocation essentiellement pastorale, c'est le Centre nord qui est le moins arrosé parmi les régions agricoles (Il se situe entre les isolignes 450 et 650 millimètres). De plus, cette région n'est pas dotée des meilleurs sols et les rendements des principales cultures céréalières y sont très faibles : 525 kg à l'hectare pour le mil et 581 kg/ha pour le sorgho blanc contre respectivement 743 et 862 à l'Ouest (cf. tableau 1.4).

Il est donc justifié que l'agriculture de subsistance pratiquée au Centre nord procure moins de revenus aux actifs qui s'y consacrent. Ce qui explique leur bas niveau de dépenses et donc de vie par rapport aux agriculteurs de subsistance des autres régions.

Tableau 1.4 : Rendement en kg/ha du mil et du sorgho blanc en culture pure (campagne 1995/1996)

REGION	CEREALES	
	MIL	SORGHO BLANC
Nord	397	425
Centre-Nord	525	581
Centre-Sud	680	844
Sud et Sud-Est	700	809
Ouest	743	862

Source : Résultats de l'enquête permanente agricole campagne 1995-1996, MARA.

* Au niveau de l'agriculture progressive, les zones à faible incidence de pauvreté sont plutôt les régions cotonnières (Ouest avec surtout le Mouhoun, le Houët, le Kénédougou et la Kossi) que les régions arachidières (Centre Nord avec la Gnagna et le Sanmentenga).

Le nord est la zone où la pauvreté est plus étendue (72,3%) ; cependant, c'est plutôt au Centre-nord que la pauvreté est plus profonde et plus sévère (indice de profondeur et de sévérité de 0,193 et 0,087 respectivement) ; les écarts individuels par rapport à la ligne de pauvreté sont ainsi plus importants.

* les autres actifs du sud et du Sud-est apparaissent comme le sous-groupe le plus vulnérable au niveau national. En effet, ce sous-groupe enregistre la plus forte incidence (77,8%) et la plus grande profondeur (0,302 soit 12.412 FCFA contre 5713 FCFA au plan national) ;

* Au niveau national, c'est au sein des chômeurs du nord que la pauvreté est particulièrement sévère (indice de sévérité de 0,152).



4. Influence du niveau d'instruction sur la pauvreté

La principale conclusion qui se dégage à la lecture du tableau 1.5 est que l'incidence de la pauvreté décroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction s'élève. D'ailleurs, l'accès à certains statuts à faible incidence de pauvreté (salariés protégés ou non) est surtout l'apanage des personnes instruites.

L'intégration de cette variable au niveau des statuts du marché du travail donne des résultats consignés au tableau A4 en annexe, base de l'analyse ci-après.

Tableau 1.5 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

NIVEAU D'INSTRUCTION	INDICATEURS DE PAUVRETE		
	P0	P1	P2
Tout niveau	0,445	0,139	0,060
Sans instruction	0,491	0,155	0,067
Primaire	0,271	0,077	0,033
Secondaire 1er cycle	0,043	0,011	0,004
Secondaire 2nd cycle	0,030	0,012	0,005
Supérieur	0,000	0,000	0,000
Professionnel avant BEPC	0,000	0,000	0,000
Professionnel après BEPC	0,000	0,000	0,000

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Exception faite des indépendants non agricoles involutifs, on constate que l'incidence de la pauvreté est partout plus forte au niveau des ménages dont le chef est sans instruction. Ainsi, au niveau des salariés non protégés, pendant que l'incidence de la pauvreté est de 5,0% avec une profondeur de 41 FCFA, ces chiffres sont respectivement de 12,2% et de 1.849 FCFA au niveau des « sans instruction ».

Le statut « indépendants non agricoles involutifs » échappe à cette règle lorsqu'on examine uniquement l'incidence. Cependant, il rejoint les autres groupes si l'on prend en compte la profondeur et la sévérité de la pauvreté. En effet, bien que les indépendants non agricoles involutifs sans instruction aient une incidence moindre que ceux du primaire, la pauvreté est plus profonde et plus sévère au sein de leur groupe.

Au total, toute chose égale par ailleurs, le niveau d'instruction serait un atout supplémentaire pour se hisser plus haut sur l'échelle du niveau de vie.

Le chapitre suivant qui mettra en liaison le niveau de vie et la vulnérabilité donnera un éclairage supplémentaire sur la question.



C. NIVEAU DE VIE ET VULNERABILITE

Le chapitre précédent a déjà mis en lumière certains groupes vulnérables, dont les agriculteurs de subsistance, les femmes, les sans instructions. Dans les lignes qui suivent et à travers une analyse de régression, il sera mis en relation le niveau de vie et certaines variables socio-démographiques. Cela permettra de préciser et de quantifier la plus ou moins grande vulnérabilité de certains groupes ou sous-groupes par rapport à d'autres. Pour cela, un modèle sera bâti pour tester l'existence d'un lien entre d'une part le niveau de vie du ménage et d'autre part le statut du travail en association avec d'autres variables pertinentes.

1. Présentation du modèle d'analyse de la pauvreté

a. les variables du modèle

Le modèle met en liaison la variable dépendante logarithme du niveau de vie (LOGNVIE) mesuré par la dépense par tête et les variables indépendantes ci-dessous spécifiées :

* STATUT du travail du chef de ménage avec pour base le travail salarié protégé (STATUT1). Les autres modalités étant :

STATUT2	: Salariés non protégés ;
STATUT3	: Indépendants non agricoles évolutifs ;
STATUT4	: Indépendants non agricoles involutifs ;
STATUT5	: Agriculteurs progressifs ;
STATUT6	: Agriculteurs de subsistance ;
STATUT7	: Eleveurs ;
STATUT8	: Chômeurs ;
STATUT9	: Autres actifs ;
STATUT10	: Inactifs.

* NIVEAU D'INSTRUCTION du chef de ménage avec pour base les « SANS INSTRUCTION » (EDUC0) et 6 autres modalités :

EDUC1	: Primaire ;
EDUC2	: Secondaire premier cycle ;
EDUC3	: Secondaire second cycle ;
EDUC4	: Supérieur ;
EDUC5	: Professionnel avant BEPC ;
EDUC6	: professionnel après BEPC.

- * AGE et AGE² (carré de l'âge) du chef de ménage ;
- * TAILLE du ménage ;
- * Pourcentage d'actifs du ménage ayant un emploi ;
- * SEXE du chef de ménage avec «FEMME» comme base ;
- * ZONE de résidence du ménage avec «URBAIN » comme base.



b. La qualité de l'estimation

Des résultats consignés dans le tableau 1.6, il ressort que les variables indépendantes expliquent environ 48% des dépenses des ménages ($R^2=0,48094$ ou 48%). Les données qui sous-tendent ce résultat étant de type transversal plutôt que longitudinal, ce résultat est tout à fait acceptable.

Le R^2 variation indique par ailleurs que c'est le statut de travail du chef de ménage (R^2 variation = 0,32714) qui influe le plus sur la dépense par tête ou le niveau de vie du ménage.

Enfin, toutes les variables, exception faite de l'âge au carré, sont significatives au seuil de 1% (cf. tableau 1.7). Au total, la qualité de l'estimation est bonne et les conclusions qui seront tirées du modèle seront tout à fait valides.

Tableau 1.6 : Variation de R^2 et test de signification associée à chaque variable indépendante

VARIABLES INDEPENDANTES		VARIATION DE R^2	SIGNIF F
STATUT DU TRAVAIL		0,32714	0,000
NIVEAU D'INSTRUCTION		0,05271	0,000
AGE, AGE ²		0,01548	0,000
TAILLE, % d'actifs du ménage ayant un emploi		0,06395	0,000
SEXE, ZONE		0,02166	0,000
	R^2	0,48 094	
	R^2 ajusté	0,47 967	
	Signif F	0,00 000	
	N	8 594	

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

2. Principales conclusions du modèle

Les statuts « agriculteur de subsistance » et « éleveurs » sont les plus vulnérables. En effet, lorsque le chef de ménage passe du statut de salarié protégé à celui d'agriculteur de subsistance, le niveau de vie du ménage diminue environ de moitié (49,5%) ; et lorsque le « point de chute » est le statut éleveur le niveau de vie diminue de plus du tiers (33,4%) (cf. tableau 1.7).

Le statut « indépendant non agricole évolutif » est le plus confortable. Lorsque le chef de ménage quitte le statut « salarié protégé » pour ce statut, le niveau de vie s'améliore davantage (+29,3%).

L'élévation du niveau d'éducation du chef de ménage influe positivement sur le niveau de vie du ménage. C'est ainsi que lorsqu'on celui-ci passe du niveau « sans instruction » au niveau « second cycle », le niveau de vie du ménage s'accroît de 246,5%. Déjà, dès le niveau primaire, l'élévation du niveau de vie est appréciable (22,8%).

L'augmentation de la taille du ménage tire le niveau de vie vers le bas (-2,8% pour chaque individu supplémentaire) alors qu'un emploi de plus dans le ménage l'accroît (+0,5% pour un employé supplémentaire dans le ménage).



Enfin, être Chef de ménage femme ou vivre en milieu rural, influe négativement sur le niveau de vie du ménage. Les résultats indiquent que lorsque l'on passe d'un chef de ménage femme à un chef de ménage homme, le niveau de vie du ménage augmente de 9,4%. Il diminue sensiblement lorsque l'on passe du milieu urbain au milieu rural (-34,1%).

Tableau 1.7: Coefficients de régression de l'analyse multivariée du niveau de vie et vulnérabilité

VARIABLES	INTITULE	β	SIGNIF F	EXP(β)	EXP($\beta-1$)*100
STATUT 2	Salarié non protégé	-0,252033	0,0000	0,77721909	-22,3
STATUT 3	Indépendant non agricole évolutif	0,257202	0,0070	1,29330635	29,3
STATUT 4	Indépendant non agricole involutif	-0,310489	0,0000	0,73308839	-26,7
STATUT 5	Agriculteurs progressifs	-0,478142	0,0000	0,61993416	-38,0
STATUT 6	Agriculteurs de subsistance	-0,684010	0,0000	0,50458953	-49,5
STATUT 7	Eleveurs	-0,406095	0,0000	0,66624687	-33,4
STATUT 8	Chômeurs	-0,426453	0,0000	0,65282055	-34,7
STATUT 9	Autres actifs	-0,238952	0,0010	0,78745268	-21,3
STATUT 10	Inactifs	-0,376015	0,0000	0,68659203	-31,3
EDUC 1	Primaire	0,205622	0,0000	1,22828882	22,8
EDUC 2	Secondaire premier cycle	0,560123	0,0000	1,75088785	75,1
EDUC 3	Secondaire second cycle	0,801921	0,0000	2,22982030	123,0
EDUC 4	Supérieur	1,242585	0,0000	3,46455778	246,5
EDUC 5	Professionnel avant BEPC	0,725389	0,0000	2,06553444	106,6
EDUC 6	Professionnel après BEPC	0,904906	0,0000	2,47169957	147,2
AGE	Age en années	-0,006093	0,0210	0,99392552	-0,6
AGE2	Age élevé au carré	3,4245E-05	0,1933	1,00003425	0,0
TAILLE	Taille du ménage	-0,027909	0,0000	0,97247686	-2,8
% EMP	% d'actifs du ménage ayant un emploi	0,005389	0,0000	1,00540355	0,5
SEXE	Sexe du chef de ménage	0,089523	0,0005	1,09365249	9,4
ZONE	Zone de résidence du ménage	-0,417357	0,0000	0,65878569	-34,1
CONTANTE		11,992698	0,0000		

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



D. NIVEAU D'OCCUPATION ET REVENUS

Au niveau individuel, l'enquête ne s'est pas intéressée au revenu des « autres actifs » occupés (aides familiaux, apprentis, bénévoles) qui représentent environ 66% du total des actifs occupés de 10 ans et plus. Dans le calcul du revenu moyen, toutes ces catégories d'actifs occupés ont été ainsi exclues. Les résultats seront donc influencés par cette restriction, surtout au niveau des femmes mariées et des hommes et femmes secondaires qui comptent respectivement 29,6% ; 40,8% et 29,1% d'actifs appartenant à la catégorie « autres actifs ».

1. Niveau de revenu des actifs du ménage

Le revenu monétaire moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal est de 3.296 FCFA en moyenne pour l'ensemble des actifs occupés de 10 ans et plus (cf. tableau 1.8). Il est la résultante d'une très grande disparité des revenus au niveau des différents statuts du marché du travail. Ainsi, si les indépendants non agricoles évolutifs et les salariés protégés s'en tirent avec un revenu hebdomadaire moyen de 20.000 FCFA environ, les agriculteurs de subsistance, les moins nantis ne totalisent qu'un revenu hebdomadaire moyen de 863 FCFA, soit environ la moitié de celui de leurs homologues agriculteurs progressifs, également au bas de l'échelle des revenus.

Les hommes secondaires ont le revenu moyen hebdomadaire le plus élevé (3.517 FCFA) du à la non prise en compte des « autres actifs » et à la faible représentativité des agriculteurs de subsistance au sein de ce groupe.

Le revenu moyen hebdomadaire des chefs de ménage n'est que de 3.391 FCFA. Il est fortement influencé par le bas revenu des agriculteurs de subsistance, groupe particulièrement important au sein des chefs de ménage (88%).

Lorsque l'on considère uniquement les activités non agricoles, ce sont les chefs de ménage qui enregistrent les revenus moyens les plus élevés quel que soit le statut. Les indépendants non agricoles évolutifs sont les plus nantis (38.814 FCFA de revenu moyen hebdomadaire) suivi des salariés protégés.

Les femmes mariées exerçant des activités non agricoles à titre d'indépendant, ont un revenu hebdomadaire plus élevé que celui de leurs homologues femmes secondaires et hommes secondaires. Le statut « salarié protégé » est celui qui rapporte le plus de revenu aux hommes secondaires, aux femmes mariées et aux femmes secondaires.



Tableau 1.8 : revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal suivant le statut et le type de travailleur du ménage

STATUT DU MARCHE DE TRAVAIL	TYPE DE TRAVAILLEUR DU MENAGE				
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE	FEMME SECONDAIRE	ENSEMBLE
ENSEMBLE	3 391	3 517	2 751	2 480	3 296
Salarié protégé	20 055	18 582	17 222	11 717	19 430
Salarié non protégé	11 884	4 307	8 312	4 471	8 762
Indépendant non agricole évolutif	38 814	3 483	5 116	1 041	20 093
Indépendant non agricole involutif	6 233	3 091	1 503	2 251	3 477
Agriculture progressive	1 536	-	-	-	1 536
Agriculture subsistance	900	786	131	236	863
Elevage	1 261	-	2 751	-	1 261

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

2. Analyse spatiale du niveau de revenu

Lorsque l'on intègre la dimension géographique et le paramètre « urbanisation » (cf. tableau 1.9), il est confirmé que c'est en milieu urbain que le revenu moyen hebdomadaire est plus substantiel comparé au milieu rural. Ce sont les emplois salariés ou indépendants générateurs de revenus monétaires qui sont ainsi mis en opposition aux emplois agricoles essentiellement ruraux et à faible induction de revenus monétaires.

Une analyse spatiale plus fine sous l'angle des régions révèle sans surprise que c'est dans les villes et particulièrement les deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), que les revenus hebdomadaires moyens sont les plus élevés (9.437 FCFA à Ouagadougou et Bobo et 6.724 FCFA dans les autres villes.

La région Ouest, région d'agriculture progressive par excellence (36,6% des agriculteurs progressifs) avec la production cotonnière, est la plus génératrice de revenus après les villes.

Le Centre-Nord, zone de prédilection de l'agriculture de subsistance (23,1%), se situe aux antipodes avec un revenu moyen hebdomadaire de 999 FCFA, soit moins du tiers de celui enregistré à l'Ouest.

A Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et dans les autres villes, la hiérarchie des différents membres du ménage en terme de revenu hebdomadaire moyen est le suivant : Chef de ménage, homme secondaire, femme mariée et homme secondaire.

Au sud et au Sud-Est, cette hiérarchie est bouleversée. C'est plutôt les femmes et surtout les femmes secondaires qui ont les revenus monétaires les plus élevés. Cette situation tiendrait au fait que dans cette zone, les femmes restent actives pendant la saison sèche dite morte et exercent de façon significative des activités artisanales et commerciales lucratives.

Du tableau 1.9, si l'on fait abstraction des salariés protégés qui ont des revenus substantiels (sauf au Nord et au Centre-Sud) on peut ranger les régions en trois groupes :

* les régions où les revenus les plus élevés proviennent de l'agriculture progressive : l'Ouest ;



* les régions où les activités non agricoles indépendantes sont les plus pourvoyeuses de revenus : Sud et Sud-Est, Nord, Autres villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;

* les régions où les salariés non protégés sont les plus nantis : Centre-nord et centre-Sud.

Enfin, si en milieu rural ce sont les salariés qui ont les revenus les plus élevés, en milieu urbain c'est plutôt les indépendants non agricoles évolutifs les plus nantis.

Tableau 1.9 : Revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal suivant la région et le type de travailleur du ménage

REGION/ZONE	Type de travailleur du ménage				ENSEMBLE
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE	FEMME SECONDAIRE	
ENSEMBLE	3 391	3 517	2 751	2 480	3 296
Ouest	3 482	2 157	1 340	3 681	3 111
Sud et sud-est	1 840	1 270	3 587	4 405	1 936
Centre-Nord	991	2 378	482	773	999
Centre-Sud	1 133	754	976	734	1 098
Nord	1 110	1 184	976	564	1 091
Autres villes	8 114	4 858	3 615	2 067	6 724
Ouaga et Bobo	12 577	6 152	5 316	3 036	9 437
Zone rurale	1 725	1614	1221	2 253	1 698
Zone urbaine	11 361	5946	4989	2 825	6 792

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

3. Répartition sectorielle du revenu

L'industrie extractive, les services publics et autres services, les banques et institutions financières sont les branches à haut revenu moyen distribué (cf. tableau 1.10). A contrario, la branche «agriculture-élevage-chasse-pêche» est celle où les revenus distribués sont les plus bas. Cela vient confirmer la plus forte incidence de pauvreté et la plus grande vulnérabilité des actifs qui exercent dans cette branche.



Tableau 1.10 : Revenu moyen hebdomadaire tiré de l'emploi principal
suivant la branche et le type de travailleur du ménage

BRANCHE EMPLOI PRINCIPAL	TYPE DE TRAVAILLEUR DU MENAGE				TOTAL
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE	FEMME SECONDAIRE	
Agriculture-élevage-chasse-pêche	1 099	834	492	266	1 055
Industrie extractive	21 685	10 305	3 548	-	17 885
Industrie manufacturière	6 782	3 821	1 113	1 377	3 707
Electricité-Gaz-Eau	14 135	6 128	-	-	11 398
Travaux publics	13 108	7 204	3 441	-	10 702
Commerce	9 926	3 488	2 194	1 275	4 936
Transports	14 860	6 282	21 632	3 740	13 479
Banques et institutions financières	19 759	2 956	35 000	414	13 570
Services publics/autres services	16 961	11 131	14 077	7 813	15 596
Non déterminé	3 177	1 753	593	7 679	6 319
ENSEMBLE	3 391	3 517	2 751	2 480	3 296

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

4. Disparités de revenu entre groupes de professions

Les professions scientifiques et libérales procurent les revenus moyens les plus élevés (30 793 FCFA) sauf au niveau des femmes mariées où c'est celles qui occupent des postes de direction et les cadres supérieurs qui ont les revenus les plus élevés. C'est d'ailleurs elles qui enregistrent le revenu le plus élevé (cf. tableau 1.11).

Les emplois dans le secteur primaire sont moins rémunérés et une discrimination semble s'opérer en faveur des hommes qui perçoivent des revenus plus élevés que les femmes.



Tableau 1.11 : Revenu moyen hebdomadaire suivant le groupe de l'emploi principal et le type de travailleur du ménage

EMPLOI PRINCIPAL	TYPE DE TRAVAILLEUR				
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE	FEMME SECONDAIRE	TOTAL
Profession scient. techni. libérales	32 239	34 419	19 779	16 065	30 793
Direct. cadres administ. supérieurs	29 304	19 710	51 613	-	30 473
Person. administratif et assimilé	19 275	10 925	15 021	10 799	17 369
Person. commercial et vendeur	8 857	3 621	1 926	2 558	4 457
Travaux spécial. services manoeuvre	7 793	3 770	1 399	2 993	5 547
Agriculteur-élevage-pêche-forêt	1 007	830	490	305	971
Ouvriers, conduct. artisans	8 946	6 650	840	1 446	7 273
Forces armées et police	20 538	11 291	2 538	11 410	19 933
Autres actifs	11 483	9 046	1 401	876	8 305
ENSEMBLE	3 391	3 517	2 751	2 480	3 296

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

E. EMPLOI PRINCIPAL ET EMPLOI SECONDAIRE

L'enquête sur les conditions de vie des ménages indique que 30,2% des actifs occupés ont un ou plusieurs emplois secondaires. Dans ce chapitre les caractéristiques de l'emploi principal et secondaire seront mis en exergue.

1. Caractéristiques de l'emploi principal

L'agriculture est la principale pourvoyeuse d'emploi au Burkina Faso. En effet, environ 88%¹³ des actifs occupés de 10 ans et plus qui exercent à titre principal des emplois de type agricole. L'emploi salarié est très peu développé (3,7% des actifs occupés) et vient de loin après le travail indépendant non agricole qui mobilise 6% des actifs occupés, traduisant du même coup l'importance du secteur informel dans l'économie nationale.

Les salariés dits protégés sont encore moins nombreux (2,0%), mais ils sont la majorité dans le groupe des salariés. La sécurité sociale couvre ainsi plus de la moitié des salariés.

Les indépendants non agricoles progressifs, frange la plus dynamique des indépendants, ne représentent que 0,3% des actifs, soit seulement 5% des indépendants non agricoles.

a). analyse spatiale

¹³ 97% des « autres actifs » exercent dans la branche agriculture-élevage-pêche-chasse et sont essentiellement des aides-familiaux. Leur reversement dans le statut « agriculteur » est donc justifié.



Le travail salarié est essentiellement urbain. En effet, 84,2% des salariés protégés et 88% des salariés non protégés sont en zone urbaine. C'est le même constat qui se dégage au niveau du travail indépendant non agricole, où l'on retrouve deux fois plus d'actifs occupés dans ce statut en zone urbaine qu'en zone rurale (cf. tableau 1.12).

Tableau 1.12 : Répartition en % des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et la zone

STATUTS DU MARCHE DE TRAVAIL	ZONE		TOTAL
	RURALE	URBAINE	
Salarié protégé	29,6	70,4	100,0
Salarié non protégé	25,3	74,7	100,0
Indépendant non agricole évolutif	61,5	38,5	100,0
Indépendant non agricole involutif	50,4	49,6	100,0
Agriculture progressive	98,6	1,4	100,0
Agriculture subsistance	93,2	6,8	100,0
Elevage	99,5	0,5	100,0
Autre actif	94,7	5,3	100,0
Ensemble	89,5	10,5	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Au niveau régional (cf. tableau 1.13), on relève que le travail salarié est localisé essentiellement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les deux plus grandes villes (53,4% des salariés protégés et 64,7% des salariés non protégés).

Le travail indépendant non agricole est l'apanage des actifs occupés de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, mais cette fois-ci, on retrouve une proportion non négligeable d'actifs de la région OUEST.

L'OUEST est le CENTRE SUD sont surtout le domaine de l'agriculture progressive avec la culture du coton (36,6% et 29,1% des agriculteurs progressifs respectivement).

L'activité d'élevage est prépondérante au CENTRE- NORD. En effet, 46,4% des actifs occupés dans cette activité y résident.

**Tableau 1.13** : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et la région

STATUT EMPLOI PRINCIPAL	REGION							TOTAL
	OUEST	SUD ET SUD-EST	CENTRE -NORD	CENTRE -SUD	NORD	AUTRES VILLES	OUAGA ET BOBO	
Salarié protégé	8,2	8,1	6,3	6,2	0,8	16,9	53,6	100,0
Salarié non protégé	11,6	4,3	2,5	5,2	1,7	10,0	64,7	100,0
Indépendant non agricole évolutif	23,6	8,5	4,1	19,2	6,0	5,1	33,4	100,0
Indépendt non agricole involutif	21,4	5,7	9,5	8,4	5,4	8,0	41,7	100,0
Agriculture progressive	36,6	14,0	17,5	29,1	1,3	1,2	0,2	100,0
Agriculture subsistance	17,5	15,2	23,1	28,9	8,5	3,7	3,1	100,0
Elevage	16,2	17,1	46,4	16,3	3,4	0,3	0,2	100,0
Autre actif	18,6	14,7	27,8	29,7	3,9	3,1	2,2	100,0
Ensemble	18,7	13,9	25,1	27,3	4,5	3,8	6,7	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

b). Emploi principal et sexe

Les femmes sont majoritairement dans le travail indépendant non agricole (59,4%) et sont 40,9% parmi les indépendants évolutifs et 60,4% dans les indépendants involutifs. Elles exercent des activités diverses qui vont de la préparation et de la vente de dolo au commerce de produits alimentaires (cf. tableau 1.14).

Tableau 1.14 : Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le sexe

STATUTS DU MARCHE DE TRAVAIL	SEXE		TOTAL
	HOMME	FEMME	
Salarié protégé	81,4	18,6	100,0
Salarié non protégé	82,1	17,9	100,0
Indépendant non agricole évolutif	59,1	40,9	100,0
Indépendant non agricole involutif	39,6	60,4	100,0
Agriculture progressive	99,0	1,0	100,0
Agriculture subsistance	89,6	10,4	100,0
Elevage	99,6	0,4	100,0
Autre actif	39,4	60,6	100,0
Ensemble	51,5	48,5	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

**c). Emploi principal et niveau de vie**

Les statuts les plus vulnérables sont les «agriculteurs de subsistance» et les «éleveurs». En effet, si l'on exclut les autres actifs, c'est au sein de ces deux groupes que la proportion de pauvres par rapport aux intermédiaires et aux non pauvres est très élevée (12,5% et 13,4% respectivement).

Les salariés sont plutôt non pauvres de même que la plupart des indépendants non agricoles (cf. tableau 1.15).

Tableau 1.15: Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le niveau de vie

STATUTS DU MARCHE DE TRAVAIL	NIVEAU DE VIE			TOTAL
	PAUVRE	INTERMEDIAIRE	NON PAUVRE	
Salarié protégé	1,5	10,0	88,5	100,0
Salarié non protégé	6,3	31,0	62,7	100,0
Indépendant non agricole évolutif	22,2	32,5	45,3	100,0
Indépendant non agricole involutif	16,4	40,4	43,2	100,0
Agriculture progressive	37,9	44,9	17,2	100,0
Agriculture subsistance	43,1	44,4	12,5	100,0
Elevage	39,6	47,0	13,4	100,0
Autre actif	53,0	37,7	9,3	100,0
Ensemble	46,8	38,6	14,6	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

d). Branche d'activité de l'emploi principal

Les salariés protégés et non protégés exercent majoritairement dans la branche «secteur public et autres services» (72,3% des salariés protégés et 37,8 des salariés non protégés y exercent).

L'industrie manufacturière est le domaine des indépendants non agricoles. Dans cette branche, on range également les activités qui relèvent du secteur informel (cf. tableau A5 en annexe).



e). Evolution des revenus de l'emploi principal

Les revenus tirés de l'emploi principal ont en général stagné en 1994 par rapport à 1993. En effet, 57% des ménages n'ont pas connu de variation de leurs revenus (cf. tableau 1.16). Cette situation masque néanmoins d'importants écarts de variations au sein de certains segments du marché du travail. Ainsi, si chez les agriculteurs de subsistance les revenus sont restés stables dans 69,3% des cas, par contre, plus de 50% des ménages de salariés protégés enregistraient une hausse de leurs revenus, tandis que les indépendants voyaient leurs revenus évoluer à la baisse suite à une mauvaise performance en 1994 (année de la dévaluation du FCFA), des secteurs secondaires et tertiaires (taux de croissance négatif de 5,6% et 5,5% respectivement).

Tableau 1.16: Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le sens d'évolution de leurs revenus moyens hebdomadaires tirés de l'emploi principal

STATUTS DU MARCHE DE TRAVAIL	SENS D'EVOLUTION DES REVENUS				TOTAL
	AUGMENTE	INCHANGE	DIMUNIE	NON CONCERNE	
Salarié protégé	51,1	41,3	5,6	1,9	100,0
Salarié non protégé	23,4	55,7	17,4	3,5	100,0
Indépendant non agricole évolutif	18,0	35,2	46,7	-	100,0
Indépendant non agricole involutif	15,3	30,7	51,1	2,9	100,0
Agriculture progressive	14,4	50,7	31,0	3,8	100,0
Agriculture subsistance	10,4	69,3	17,6	2,6	100,0
Elevage	19,6	52,8	22,0	5,6	100,0
Autre actif	19,0	28,3	45,7	7,0	100,0
Ensemble	15,5	57,0	24,6	2,9	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

f). Emploi principal et type de travailleur du ménage

Les salariés protégés sont essentiellement des chefs de ménage (79,6%). Le salariat non protégé est l'apanage des hommes (Chefs de ménage homme et hommes secondaires).

Les femmes secondaires sont majoritairement dans le travail non agricole involutif (37,1%) tandis que l'agriculture et l'élevage est la chasse gradée des hommes (cf. tableau 1.17).

L'agriculture progressive et l'élevage sont des statuts réservés aux chefs de ménage.

**Tableau 1.17:** Répartition des actifs occupés selon le statut du chef de ménage et le type de travailleur

STATUTS DU MARCHÉ DE TRAVAIL	TYPE DE TRAVAILLEUR				TOTAL
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE	FEMME SECONDAIRE	
Salarié protégé	79,6	6,8	11,1	2,5	100,0
Salarié non protégé	55,2	31,6	5,8	7,4	100,0
Indépendant non agricole évolutif	45,7	14,3	35,1	4,9	100,0
Indépendant non agricole involutif	35,3	12,2	37,1	15,4	100,0
Agriculture progressive	100,0	-	-	-	100,0
Agriculture subsistance	91,2	4,6	3,0	1,3	100,0
Elevage	100,0	-	-	-	100,0
Autre actif	0,4	39,1	30,8	29,7	100,0
Ensemble	23,7	29,5	24,6	22,1	100,0

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

2. Caractéristiques de l'emploi secondaire

L'emploi secondaire contribue pour une grande part au revenu monétaire moyen mensuel des individus concernés (74% environ). Il constitue ainsi l'essentiel des revenus monétaires des chefs de ménage et les hommes et femmes secondaires. Il procure plus de 50% des revenus aux femmes mariées (cf. tableau 1.18).

Tableau 1.18 : Part en % du revenu moyen mensuel tiré de l'emploi secondaire dans le revenu total monétaire mensuel suivant le statut de l'emploi principal et le type de travailleur ménage

STATUT DE L'EMPLOI PRINCIPAL	TYPE DE TRAVAILLEUR DU MENAGE				TOTAL
	CHEF DE MENAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIEE (CHEF)	AUTRE FEMME SECONDAIRE	
Salarié protégé	64,89	-	-	78,32	64,89
Salarié non protégé	74,42	42,11	-	42,86	69,59
Indépendant non agricole évolutif	100,0	-	59,81	68,33	67,96
Indépendant non agricole involutif	36,82	97,35	75,94	-	69,53
Agriculture progressive	69,11	-	-	-	69,11
Agriculture subsistance	88,11	100,0	100,0	-	88,39
Elevage	26,28	-	-	-	26,28
Autre actif	68,48	89,62	14,80	-	61,45
ENSEMBLE	78,42	90,39	56,37	66,97	74,48

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

La part du revenu tiré de l'emploi secondaire décroît avec le niveau de vie. Ainsi, si chez les pauvres cette proportion est de 80% environ, elle tombe à 73 environ chez les intermédiaires pour se réduire à 69% chez les non pauvres (cf. tableau 1.19).



Tableau 1.19 : Part en % du revenu moyen mensuel tiré de l'emploi secondaire dans le revenu total monétaire mensuel suivant le statut de l'emploi principal et le niveau de vie

STATUT DE L'EMPLOI PRINCIPAL	NIVEAU DE VIE			TOTAL
	PAUVRE	INTERMEDIAIRE	NON PAUVRE	
Salarié protégé	-	-	64,89	64,89
Salarié non protégé	68,37	75,06	63,15	69,59
Indép. non agricole évolutif	55,72	-	100,00	67,96
Indép. non agricole involutif	74,74	65,88	61,70	69,53
Agriculture progressive	82,06	86,62	53,88	69,11
Agriculture subsistance	94,77	78,03	93,15	88,39
Elevage	0,00	100,00	-	26,28
Autre actif	53,99	52,40	83,41	61,45
ENSEMBLE	79,71	72,55	69,38	74,48

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

C'est parmi les actifs occupés de niveau de vie intermédiaire que l'exercice d'un emploi secondaire est le plus fréquent. Ceci pourrait signifier que l'emploi secondaire a contribué à les affranchir de la pauvreté.

Vu sous l'angle du sexe, on note que chez les femmes, l'exercice d'un emploi secondaire est de moins en moins fréquent lorsqu'elles gravissent l'échelle de niveau de vie (cf. tableau 1.20).

Tableau 1.20 : Effectif en % des actifs exerçant un emploi secondaire suivant le sexe et le niveau de vie

SEXE	NIVEAU DE VIE			TOTAL
	PAUVRE	INTERMEDIAIRE	NON PAUVRE	
% en ligne				
Hommes	32,5	46,8	20,7	100
Femmes	42,1	32,9	25,0	100
Ensemble	34,4	44,1	21,5	100
% en colonne				
Hommes	76,1	85,4	77,3	80,5
Femmes	23,9	14,6	22,7	19,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



Ce sont les actifs exerçant un emploi agricole qui s'adonnent le plus à un emploi secondaire (79,2%) suivi de loin par les commerçants (8,1%). L'agriculture de subsistance occupe les actifs pendant une partie seulement de l'année (6 mois environ), ce qui leur laisse une grande partie du temps pour d'autres activités. Chez les commerçants par contre, c'est le souci de diversifier l'activité pour plus de profits qui est à l'origine de l'exercice d'un ou de plusieurs emplois secondaires.

Lorsque l'on intègre le paramètre niveau de vie dans l'analyse, on s'aperçoit que lorsque les actifs occupés exerçant un emploi dans l'agriculture gravissent l'échelle du niveau de vie, l'exercice d'un emploi secondaire devient de moins en moins fréquent. C'est le comportement contraire qui s'observe dans la plupart des autres emplois (travaux publics, commerce, transport, service) où plus le niveau de vie augmente, plus l'exercice d'un emploi secondaire devient de plus en plus fréquent parmi les actifs (cf. tableau 1.21).

Tableau 1.21 : Effectif en % des actifs exerçant un emploi secondaire suivant la branche d'activité de l'emploi principal et le niveau de vie

BRANCHE EMPLOI PRINCIPAL	NIVEAU DE VIE			TOTAL
	PAUVRE	INTERMEDIAIRE	NON PAUVRE	
% en ligne				
Agriculture-élevage-chasse-pêche	37,8	45,1	17,1	100,0
Industrie extractive	29,1	70,9	-	100,0
Industrie manufacturière	58,7	15,2	26,1	100,0
Travaux publics	23,7	34,4	41,9	100,0
Commerce	8,0	45,9	46,1	100,0
Transports	22,2	7,1	70,6	100,0
Services publics/autres services	8,8	30,2	61,0	100,0
N.D.	-	80,7	19,3	100,0
ENSEMBLE	34,4	44,1	21,5	100,0
% en colonne				
Agriculture-élevage-chasse-pêche	86,9	81,1	62,9	79,2
Industrie extractive	2,2	4,1	-	2,6
Industrie manufacturière	6,8	1,4	4,8	4,0
Travaux publics	0,8	0,9	2,2	1,1
Commerce	1,9	8,4	17,3	8,1
Transports	0,8	0,2	4,2	1,3
Services publics/autres services	0,7	1,8	7,5	2,7
N.D.	-	2,0	1,0	1,1
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

L'examen du tableau A6 en annexe indique que la plupart des actifs exercent leur emploi secondaire dans la même branche que l'emploi principal. C'est ainsi que sur la diagonale, on lit qu'il y a correspondance entre les branches de l'emploi principal et de celles de l'emploi secondaire chez 47,1% des actifs de la branche agriculture-élevage-chasse-pêche et 74,4% dans la branche industrie extractive.

On note cependant qu'une forte proportion d'actifs (48,1%) exerçant leurs activités principales dans l'industrie manufacturière, exercent leur emploi secondaire dans le secteur primaire. Cette proportion est de 81,9% pour les actifs des travaux publics exerçant leur activité secondaire dans la branche agriculture et de 13,7% pour les actifs ayant le commerce comme activité principale.

C'est parmi les actifs n'ayant pas enregistré une évolution de leur revenu tiré de l'emploi principal qu'on enregistre le plus fort taux d'exercice d'un emploi secondaire (73,2% contre 5,7% pour



ceux qui ont connu une évolution de leurs revenus et 16,9% chez ceux qui ont connu une baisse de revenus).

L'emploi secondaire intervient comme un moyen pour les actifs de faire évoluer leur revenu global, lorsque celui tiré d'un emploi principal est stationnaire. Ce second emploi participe donc à la stratégie de sortie de la pauvreté des actifs qui sont déjà présents et actifs sur le marché du travail.

La troisième partie du document mettra lui en exergue la stratégie de survie ou de sortie de la pauvreté des chômeurs. Mais avant d'y parvenir, le profil de chômage et ses inter-relations avec la pauvreté seront mis en relief.



II. CHÔMAGE, EXCLUSION ET PAUVRETÉ

Dans le cadre d'une étude dont la finalité relève de la volonté des pouvoirs publics de définir des politiques appropriées de lutte contre la pauvreté, l'analyse du phénomène du chômage revêt une importance toute particulière qui peut être située globalement à deux niveaux :

- le chômage présente un coût lié à la non exploitation de la principale ressource productive du pays que sont les ressources humaines, avec des conséquences économiques et sociales extrêmement importantes.
- au delà de ces considérations d'ordre macro-économique qui ne font pas l'objet de la présente étude, le chômage a des implications directes sur le niveau de vie des ménages.

En effet, être chômeur est un statut sur le marché du travail qui se traduit par le non exercice d'activités rémunérées ou rémunératrices. Ces activités étant à priori les principales sources de revenus, il s'en suit que le statut de chômeur renferme une forte présomption de pauvreté et de vulnérabilité.

De fait, les études précédentes sur le profil de pauvreté et la première partie de la présente étude révèlent que les chômeurs représentent une catégorie de la population au sein de laquelle la prévalence de la pauvreté est parmi les plus importantes.

Ces déductions comportent cependant des caractéristiques qui méritent d'être mises en évidence et leur logique formellement explicitée dans la perspective d'un meilleur ciblage de la lutte contre la pauvreté.

Une telle analyse nécessite quelques précisions conceptuelles qui font l'objet du premier chapitre. Il est ensuite décrit le profil du chômage, mettant en évidence les principales caractéristiques du phénomène. Dans une troisième section, l'étude tente, dans la limite des données disponibles, d'analyser les liens qui peuvent exister entre le chômage et la pauvreté. Enfin, les stratégies de survie des chômeurs sont appréhendées.

A. APERÇU CONCEPTUEL

Cette deuxième partie de l'étude s'appuie sur un certain nombre de concepts dont il convient d'exposer au préalable le contenu. Cette démarche s'avère indispensable dans la mesure où des contraintes méthodologiques et diverses considérations ont imprimé des options spécifiques inhérentes au contexte national.

1. Justification des choix conceptuels

Aussi bien dans le cas de la présente partie de l'étude que dans les trois autres, il importe d'avoir à l'esprit le contexte et la justification de l'enquête prioritaire, pour mieux apprécier le contenu et le sens donné à certains concepts.

L'enquête prioritaire telle qu'elle a été menée constitue une première au Burkina Faso, tant de par les unités d'observations (enquête auprès des ménages), de par son thème (conditions de vie des ménages), que de par son envergure (plus de 8000 ménages répartis sur tout le territoire national). Comme tel, l'exercice comporte inévitablement quelques imperfections et imprécisions d'ordre conceptuel et méthodologique.

Le contenu et le sens donnés aux concepts dans le cadre de l'enquête prioritaire ont surtout été déterminés par les objectifs de l'opération : mettre à la disposition des planificateurs et des décideurs, des données fiables, complètes et à jour sur les conditions de vie des ménages de manière à permettre de :



- planifier les interventions en direction des secteurs sociaux ;
- mieux cibler les programmes d'ajustement structurel ;
- et suivre l'impact de ces derniers sur la population.

Cette finalité commandait de toute évidence, un choix plutôt opérationnel des concepts. Une telle approche a sans doute l'avantage majeur de cerner les spécificités nationales des phénomènes étudiés, mais elle comporte un certain nombre d'inconvénients dont en particulier :

- la non conformité par rapport aux normes internationales ;
- les difficultés, voire l'impossibilité de faire une analyse comparative en référence à des études antérieures.

2. Contraintes conceptuelles et méthodologiques

L'enquête prioritaire a introduit des spécificités dans la définition des concepts inhérents à l'analyse du phénomène du chômage. Ces spécificités auxquelles s'ajoutent quelques particularités dans la méthodologie de saisie des informations ont introduit quelques divergences au regard de l'acception conventionnelle des concepts utilisés.

Les cas les plus importants sont :

1°) La notion de chômeur : l'enquête prioritaire en a donné la définition suivante : «c'est une personne qui n'a pas travaillé et qui est à la recherche d'un emploi rémunéré ou rémunérateur au cours d'une période de référence ». Cette définition qui est une adaptation de la définition conventionnelle pose surtout le problème de la méthode de détermination du statut de chômeur à partir des réponses obtenues.

En effet, le questionnaire permettait de saisir ce statut de deux manières :

- une manière directe à travers une question sur le statut d'occupation ;
- une manière indirecte par la combinaison de deux critères : absence de travail et recherche de travail.

Dans les deux cas, on note que le statut de chômeur est principalement déterminé par l'enquêté ; ce qui peut engendrer des confusions.

2°) d'autres spécificités dans la manière d'appréhender le chômage méritent d'être citées en raison de leur impact sur les données :

* par rapport à la période de référence, il a été considéré d'une part, les sept jours précédant l'enquête et d'autre part, les douze derniers mois précédant l'enquête ;

* ont été considérés comme chômeurs, tous ceux qui ont travaillé moins de trois jours ou moins de 3 mois pendant la période de référence (respectivement 7 jours ou 12 mois précédant l'enquête). En d'autres termes, le travailleur qui n'a pas totalisé trois jours ou trois mois d'occupation au cours de la période de référence a été considéré comme chômeur.

* tous ceux qui ont travaillé trois jours ou trois mois au moins, selon la période de référence et qui étaient sans emploi au moment de l'enquête ont été saisi comme chômeurs ayant travaillé.



Ces dernières spécifications qui divergent par rapport aux définitions conventionnelles¹⁴ rend imprécise la frontière entre actifs occupés et actifs au chômage qui sont mutuellement exclusifs.

3°) Le sous-emploi : dans la présente étude, le sous-emploi a été appréhendé en référence au temps de travail (sous-emploi visible). Ce critère a été préféré par les auteurs à celui basé sur le niveau de revenu, en raison des sous-déclarations intentionnelles ou non, qui caractérisent la saisie du niveau réel des revenus.

Ainsi, en prenant en compte, à la fois l'emploi principal et l'emploi secondaire, a été considérée comme étant en situation de sous-emploi, toute personne ayant totalisé moins de neuf mois de travail au cours des douze derniers mois.

4°) Enfin, certaines données qui auraient permis d'appréhender le chômage marginal, la durée et la fréquence du chômage, n'ont pas été prises en compte par l'enquête.

Au delà de ces contraintes conceptuelles et méthodologiques, les données relatives au chômage collectées dans le cadre de l'enquête prioritaire sont suffisamment riches et permettent de mettre en évidence des caractéristiques essentielles dont la prise en compte détermine un ciblage approprié de la politique de résorption du chômage et de lutte contre la pauvreté.

B. PROFIL DE CHÔMAGE

1. Caractéristiques générales du chômage

L'exploitation des données révèle un taux de chômage global de 2,58% , si l'on considère la période de référence « sept jours précédant l'enquête ».

Ce taux indique en soi une aggravation considérable du niveau du chômage par rapport aux situations antérieures, puisque le recensement général de la population de 1985 donnait un taux de 0,85%, tandis que l'enquête démographique de 1991 a mis en évidence un taux de chômage de l'ordre de 1,1%.

Sous réserve des différences de méthodes d'observation et d'options conceptuelles, une telle évolution traduit un renforcement de l'écart entre l'importance des effectifs entrant sur le marché du travail et l'accroissement des potentialités de création d'emploi de l'économie.

Si l'on se réfère à la période de référence «douze mois précédant l'enquête», le taux de chômage au niveau national passe à 3,17%. Ce taux comparé à celui se référant aux « sept jours précédant l'enquête » (2,58%), indique qu'il est plus aléatoire pour la population active d'avoir à travailler au moins trois mois sur une période de douze mois, que d'être occupée au moins trois jours sur une période de sept jours.

Cette différence telle que le montre le tableau 2.1 est beaucoup plus marquée en milieu urbain où ces taux sont respectivement de 15,54% et de 28,12 %. Par contre, en milieu rural, la différence est très peu significative.

Ce sont là des caractéristiques dont l'explication est principalement liée à la prédominance des emplois temporaires consécutifs à l'évolution positive de la branche BTP et d'une manière globale, aux efforts de création d'emplois dans le cadre des programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre, qui ont été presque exclusivement développés dans les centres urbains. Le fait que pour la région Ouaga-

¹⁴ Selon l'acception conventionnelle, le chômage implique l'absence totale de travail, même pendant une seule heure, au cours de la période de référence. OIT [1990] cité par J. P. Lachaud.



Bobo, le taux de chômage passe de 18,32% pour la période de référence « sept derniers jours » à 38,12% si l'on considère les douze derniers mois, tend à confirmer cette explication.

Ce tableau révèle en outre, que le chômage est un phénomène essentiellement urbain avec taux de 15,54% contre seulement 0,80% en milieu rural.

Tableau 2.1 : Taux de chômage selon la période de référence et par milieu de résidence

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	MILIEU DE RÉSIDENCE			ENSEMBLE
	OUAGA-BOBO	URBAIN	RURAL	
7 derniers jours	18,32	15,54	0,80	2,58
12 derniers mois	38,12	28,12	0,90	3,17

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Plus particulièrement, en observant la situation des régions rurales, il ressort du tableau 2.2, que le taux de chômage est très faible et est partout inférieur à 1% à l'exception du Nord, qui se distingue très nettement avec un taux de 4,35%, soit près du double du taux national et plus de cinq fois le taux de chômage rural. Si cette particularité régionale met en cause plusieurs facteurs d'ordre sociologique et culturel, on est tenté de croire que le niveau de scolarisation qui, avec un taux de 6%¹⁵ est le plus bas du pays, et le fait que la région, à la différence des autres est peu agricole et plutôt pastorale, sont deux facteurs, qui ensemble, expliquent une part significative de l'importance du taux de chômage. Du reste, si l'on exclut les moins de 15 ans, le taux de chômage de la région baisse pratiquement de moitié pour se situer à 2,49%. Cette baisse qui s'observe également dans la plupart des régions, mais dans une moindre mesure, dénote du poids de la tranche d'âge des « moins de 15 ans » dans la fixation du niveau du chômage.

Tableau 2.2 : Taux de chômage par région et par sexe

RÉGION	10 ANS ET PLUS			15 ANS ET PLUS		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
Ouest	0,67	1,16	0,90	0,37	0,62	0,49
Sud et Sud est	0,85	1,01	0,93	0,97	0,81	0,89
Centre nord	0,51	0,64	0,58	0,36	0,16	0,26
Centre sud	0,23	0,24	0,24	0,60	0,24	0,16
Nord	4,46	4,05	4,35	2,88	1,46	2,49

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Avec un taux de 18,32%, la situation du chômage de la région « Ouaga-Bobo » constitue une particularité, tant du point de vue de son importance qu'à l'égard de son évolution.

En effet, en se référant aux résultats de l'enquête démographique, le taux de chômage dans les deux plus grandes villes aurait presque doublé en quatre ans, passant de 10% en moyenne en 1991 à plus de 18% en 1994. Cette évolution extrêmement rapide du taux de chômage urbain trouve son explication dans l'évolution défavorable du contexte économique national qui a été caractérisé par une croissance relativement insuffisante, alors que dans le même temps, certains phénomènes

¹⁵ Au Nord le taux de scolarisation est de 15,03% pour le niveau primaire, 0,81% pour le premier cycle secondaire et 0,07% pour le second cycle secondaire, contre des moyennes nationales de 40,1%, 16,5% et 5,73% respectivement.



démographiques¹⁶ (taux de croissance, reflux du mouvement migratoire externe) ont accentué leurs pressions sur le marché du travail.

Au delà de cette considération d'ordre général, il convient de relever un certain nombre de facteurs spécifiques dont l'impact sur le niveau du chômage est déterminant. Au nombre de ces facteurs on peut retenir :

* premièrement, la dégradation des conditions de travail liée principalement aux aléas agro-climatiques ont entraîné une baisse de la productivité du secteur agricole qui s'est traduite par un renforcement de l'afflux des actifs ruraux vers les centres urbains à la recherche d'emplois. Ainsi, les villes ont-elles atteint une proportion relativement importante, avec un taux d'urbanisation en croissance rapide (12,7% en 1985 et 16,2% en 1994). Cette donnée est assez significative de la situation du chômage urbain en général et de celui des grandes villes en particulier, quand on sait que plus de 70,3% de la population urbaine sont concentrées dans les seules villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;

* deuxièmement, l'accélération du reflux de la migration internationale du fait de la récession économique particulièrement sévère dans les pays d'accueil ;

Les analyses ultérieures permettront sans doute d'explicitier davantage les liens entre ces différents facteurs et le niveau du chômage. Outre ces caractéristiques liées au chômage, le sous-emploi constitue un aspect important dans le cas du Burkina Faso qu'il convient d'analyser.

Il faut cependant convenir de prime abord que ce phénomène est difficile à saisir et l'analyse est rendue malaisée du fait des contraintes conceptuelles. Malgré les réserves que peuvent susciter ces difficultés, les résultats obtenus permettent de tirer quelques enseignements d'un intérêt certain.

Ainsi, avec un taux global de 0,98%, la sous-occupation calculée sur la base du temps de travail (cf. aperçu conceptuel) est relativement marginal. Considéré sur le plan spatial, ce taux est de 0,94% en milieu rural et de 1,44% en milieu urbain. A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le taux de sous-occupation est estimé à 1,6%. Il faut signaler qu'une étude réalisée en 1992¹⁷ avait révélé un taux relativement équivalent de 1,5%.

A première vue, les taux de sous-occupation suggèrent deux constats assez paradoxaux liés non seulement au caractère urbain du phénomène mais aussi et surtout à la faiblesse du taux.

En fait, sous réserve de la fiabilité des données, un taux de chômage de 2,58% qu'accompagne un taux de sous-occupation de seulement 0,98% dans un pays où le revenu national est parmi les plus faibles de la planète, révèlent une situation qui exprime de manière évidente, un état d'extrême faiblesse de la productivité du travail.

Il paraît intéressant d'associer à la présente partie de l'étude une réflexion sur la catégorie des aides-familiaux et des bénévoles. En effet, même si d'un point de vue statistique ces types d'actifs ne font pas partie des chômeurs, il reste qu'ils sont prompts à se positionner sur le marché du travail en

¹⁶ Le taux de croissance démographique s'est maintenu à un niveau relativement élevé (2,3% environ). Quant à la migration, on relève que si en 1985, le groupe d'âge des «moins de 35 ans» représentait 41,1%, en 1991, cette proportion était de 77,01%.

¹⁷ "Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou (Burkina Faso)" par Ouorobé Mathias SANOU avec la participation et sous la direction de Jean-Pierre LACHAUD.



tant que demandeurs d'emploi chaque fois qu'une opportunité se présente. De manière concrète, il ressort qu'en milieu rural surtout, c'est dans cette catégorie que se recrutent les candidats à la migration et à l'exode rural, ainsi que les travailleurs des programmes spéciaux de création d'emploi (PSTP/HIMO, projet fixation des jeunes dans leur terroir, etc.).

Pour les raisons ci-dessus et du fait de leur importance numérique (environ 54% des actifs occupés), cette catégorie d'actifs ne peut être ignorée dans une réflexion dont la finalité est l'élaboration de politique visant la résorption du chômage.

Ainsi, selon les données recueillies, cette catégorie d'actifs présente les caractéristiques suivantes :

- * les aides-familiaux et bénévoles exercent surtout en milieu rural (82,3% contre 17,7% en milieu urbain). Cependant, la proportion des bénévoles est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- * la plupart d'entre-eux sont sans instruction (85,7%) et une faible proportion a le niveau primaire (11,6%). En milieu rural, la proportion des «sans instruction» est encore plus importante (90,4% contre 63,5% en milieu urbain).

2. Caractéristiques socio-démographiques du chômage

2.1. Age, niveau d'instruction et chômage

Au Burkina Faso, le chômage sévit beaucoup plus sévèrement au sein des plus jeunes quel que soit le sexe et le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, le taux de chômage de la tranche d'âge «moins de 15 ans » se situe à 2,33% soit près de 3 fois le taux global du milieu. On note qu'à cet âge le taux de chômage des femmes (2,70%) est plus fort que celui des hommes (2,0%). En milieu urbain, les taux de chômage des trois premières tranches d'âge sont de 33,04% pour les «moins de 15 ans », de 25,34% pour les «15 à 19 ans » et de 26,45% pour les « 20-24 ans». Ces taux sont respectivement de 43,05%, 30,39% et 29,60% pour la région «Ouaga-Bobo».

Erreur! Liaison incorrecte.

Sur la base de la population au chômage, le tableau 2.3 révèle que 52,2% des chômeurs ont moins de 25 ans (Ce taux traduit une évolution sensible par rapport aux résultats de l'enquête démographique de 1991 qui avait mis en évidence une proportion de 65,3% de chômeurs de cette tranche d'âge). Si cette proportion est pratiquement identique en milieu urbain (51,88%) et à Ouaga-Bobo (52,1%), elle diffère considérablement en milieu rural puisqu'elle y est de 70,2%.

En milieu urbain, le chômage baisse très rapidement à partir de 25 ans pour se situer aux environs de 6% après 45 ans, tandis qu'en milieu rural le chômage est pratiquement inexistant à partir de 30 ans (voir graphique 1 et tableau 2.3, source du graphique).

Tableau 2.3 : Effectif et taux de chômage par groupe d'âge et milieu de résidence

TRANCHE	OUAGA-BOBO	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
---------	------------	--------	-------	----------



D'ÂGE	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
<15 ans	1789	6,3	1836	5,98	301	45,8	2137	6,8
15 - 24	13111	45,8	14086	45,90	160	24,4	14246	45,4
25 - 29	5806	20,3	6407	20,88	196	29,8	6603	21,1
30 - 39	4492	15,7	4869	15,86	-	-	4869	15,5
40 - 44	1608	5,6	1608	5,24	-	-	1608	5,1
> 45	1813	6,3	1885	6,14	-	-	1885	6,0
Total	28216	100	30691	100	657	100	31348	100

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



Il est également intéressant de noter au regard des données du tableau 2.3 que 5,98% des chômeurs urbains ont entre 10 et 14 ans, tandis qu'en milieu rural, les chômeurs ayant cette tranche d'âge représentent 45,8%.

Ces données révèlent l'influence de l'âge, de la nature de l'activité dominante du milieu de résidence et surtout du niveau d'instruction, sur le taux de chômage.

En effet, en ville, le fait que les chômeurs âgés de 10 à 14 ans représentent moins de 6% de l'effectif total des chômeurs signifie à priori qu'une grande proportion de ce groupe d'âge constitue des inactifs principalement du fait de la scolarisation relativement importante en milieu urbain. Par contre, pour ceux de ce groupe d'âge considérés comme actifs, les taux de 33,04% en milieu urbain et de 43,05% à Ouaga-Bobo traduisent le fait qu'à la différence de l'activité agricole, les activités économiques en ville sont relativement peu demandeurs d'une main-d'oeuvre de ce groupe d'âge.

Le niveau d'instruction est également un des facteurs essentiel qui influence le taux de chômage quel que soit le milieu de résidence.

Ainsi, si l'on considère la population au chômage, le tableau 2.4 révèle que 25,8% sont sans instruction, 36,1% sont de niveau primaire, 32,5% ont le niveau d'étude secondaire et ceux ayant atteint le supérieur représentent seulement 1,9%.

Tableau 2.4 : Proportion des chômeurs par niveau d'instruction et milieu de résidence

NIVEAU D'INSTRUCTION	MILIEU DE RÉSIDENCE			ENSEMBLE
	OUAGA-BOBO	URBAIN	RURAL	
Sans instruction	27,4	26,4	0,0	25,8
Primaire	35,98	35,9	45,8	36,1
Professionnel avant CEP	0,4	0,4	0,0	0,3
Secondaire	30,7	32,0	54,2	32,5
Professionnel secondaire	3,4	3,4	0,0	3,3
Supérieur	2,1	1,7	0,0	1,9

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Le même constat peut être fait si l'on considère les taux de chômage par niveau d'instruction (tableau B1). En effet, le taux de chômage au sein de la population active sans instruction est estimé à 1,34% ; les actifs ayant le niveau primaire connaissent un taux de chômage de 6,75%. Ce taux est de 15,46% pour les actifs de niveau secondaire et 8,19% pour ceux de niveau supérieur.

En ce qui concerne les niveaux de formation professionnelle, si elles ont de manière générale des taux relativement plus faibles, il n'en demeure pas moins que la même tendance est observée entre les deux niveaux qui ont été distingués. Ainsi, les chômeurs ayant le niveau de formation professionnelle avant CEP ne représentent que 0,3% du total, tandis que ceux de niveau formation professionnelle secondaire représentent 3,3%. Dans le même sens, on note que le taux de chômage est de 4,69% et de 8,81% respectivement pour les actifs ayant une formation professionnelle avant CEP et secondaire. Le graphique 2 ci-après illustre ces propos.

Erreur! Liaison incorrecte.



Cet ensemble de données suggèrent trois enseignements majeurs qui doivent être nécessairement pris en compte dans la définition des politiques de résorption du chômage.

* Le premier enseignement découle de l'important écart qui est relevé entre le taux de chômage des sortants des différents ordres de l'enseignement général et celui des sortants de la formation professionnelle. En mettant ainsi en évidence et de manière aussi criarde l'inadaptation du système éducatif considéré globalement, c'est en fait toute la politique de l'éducation nationale qui doit être repensée quant on sait que l'enseignement technique et professionnel ne représente qu'à peine 7% du système d'enseignement formel national.

* En second lieu, le fait que la situation sur le marché du travail soit plus précaire à mesure que le niveau d'instruction croît est assez caractéristique de l'influence de l'activité économique dominante. En effet, la prépondérance de l'agriculture de type traditionnel justifie le bas niveau d'instruction de la main-d'oeuvre majoritairement demandée. En milieu urbain, on observe une prédominance du groupe socio-économique "artisans et commerçants" qui, à priori, concerne essentiellement les «sans instruction» et dans une plus faible mesure, les niveaux primaires puis secondaire, par ordre d'importance décroissante.

* Enfin, il découle de ces deux points, que les jeunes sont plus touchés par le chômage, non pas seulement parce qu'ils sont sans expérience, mais surtout parce qu'ils sont de plus en plus instruits dans des types d'enseignement peu demandés par le marché du travail. Le chômage des jeunes est donc à priori le fait de phénomènes beaucoup plus structurels (structure du système d'enseignement et structure de l'économie) que conjoncturel ou transitoire.



2.2. Statut matrimonial et chômage

Les caractéristiques du chômage selon le statut dans le ménage se présentent selon le tableau 2.5 ci-après :

Tableau 2.5 : Taux de chômage selon le statut dans le ménage, par milieu de résidence

STATUT	MILIEU DE RÉSIDENCE			ENSEMBLE
	OUAGA-BOBO	URBAIN	RURAL	
Chef de ménage	7,54	6,26	0,31	1,41
Homme secondaire	32,52	27,38	1,18	4,47
Femme mariée (chef)	4,33	3,01	0,05	0,30
Autre femme secondaire	33,32	25,71	1,55	3,69
Total	18,32	15,54	0,80	2,57

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Ces résultats suscitent quelques commentaires.

* le plus faible taux de chômage est enregistré au niveau des femmes mariées (0,30%) et cela, quel que soit le milieu de résidence. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait :

- la majeure partie de cette catégorie de population n'ayant pas d'activité économique est enregistrée comme femme au foyer et comptabilisée dans les inactifs. Sa participation effective au marché du travail est par conséquent très limitée ;

- dans la mesure où elles sont moins fréquemment responsables au premier chef de la survie du ménage, celles-ci ne se positionnent sur le marché du travail qu'en fonction de certaines circonstances au nombre desquelles on peut citer, la survenance d'opportunités réelles d'emplois, l'aggravation circonstancielle ou durable du déséquilibre du budget familial, etc.

A cet égard, il y a lieu de noter que nonobstant les difficultés de comparaison des présentes données avec celles de l'étude réalisée en 1992 sur la ville de Ouagadougou, tout porte à croire qu'en raison de la baisse généralisée du pouvoir d'achat liée notamment à la dévaluation du FCFA, le taux de chômage des femmes mariées a dû augmenter sensiblement.

* Le taux de chômage des chefs de ménage est aussi relativement faible (1,41%). Cela s'explique principalement par le caractère socialement sélectif de l'entrée dans ce statut. En général, la création d'un foyer est conditionnée par l'existence d'une source de revenu fiable, habituellement sous la forme d'un emploi salarié ou non. Plus particulièrement, en milieu rural, la création d'un foyer est dans plusieurs régions, accompagnée systématiquement de l'octroi au nouveau chef de ménage d'un lopin de terre cultivable.

Au delà de ces considérations, il convient de noter l'importance relative du chômage des chefs de ménages en milieu urbain (6,26%) et davantage à «Ouaga-Bobo » (7,54%). Cette situation dénote de l'existence dans ces milieux de stratégies de survie autres que l'emploi, qu'il serait intéressant de mettre en évidence.

* Les membres secondaires des ménages connaissent quant à eux des taux assez élevés ; soit 4,47% et 3,69% respectivement pour les hommes et pour les autres femmes au niveau national. A Ouaga-Bobo, ces taux sont particulièrement élevés avec respectivement 32,52 et 33,32%.



L'importance de ces taux est sans doute à mettre au compte de l'influence des facteurs « âge » et « niveau d'instruction » précédemment analysés. Toutefois, d'autres aspects non moins déterminants liés au niveau de vie seront explicités plus loin.

3. Caractéristiques du chômage et marché du travail

3.1. Chômage et type de chômeur

Comme indiqué dans l'aperçu conceptuel, l'enquête a distingué deux catégories de chômeurs

1°) les chômeurs travaillés sont ceux qui étaient sans occupation lors de l'enquête, mais qui ont eu à travailler auparavant au moins trois jours ou trois mois au cours de la période de référence de sept jours précédent l'enquête ou des douze derniers mois ;

2°) la seconde catégorie, notée chômeurs, sont ceux qui ont travaillé moins que la durée indiquée ci-dessus ou qui n'ont pas été occupé du tout au cours de la période de référence.

L'analyse des données (voir tableau B2 en annexe) révèle que la quasi totalité des chômeurs sont de la seconde catégorie, soit 95,8% contre 4,2% pour les chômeurs travaillés.

Proportionnellement, les centres urbains comptent plus de chômeurs travaillés que le milieu rural (3,7% contre 0,5%). Ce qui signifie que les citoyens ont plus de chance d'avoir à exercer quelques petits emplois occasionnels que ceux des campagnes.

Par ailleurs, si l'on considère le cas de Ouaga-Bobo, les chefs de ménages sont plus disposés à effectuer ces petites occupations que les autres membres de la famille. Sans doute, cela est-il essentiellement justifié par leur statut de principal pourvoyeur de revenus, qui les oblige à saisir la première opportunité de travail qui se présente.

3.2. Chômeur et insertion sur le marché du travail

Le motif de la recherche du travail est une donnée particulièrement révélatrice de plusieurs caractéristiques essentielles du phénomène du chômage au Burkina Faso. Ces caractéristiques sont pour l'essentiel regroupées dans le tableau 2.6 ci-après (voir également tableau B3 en annexe).

On peut ainsi noter les principaux enseignements suivants :

1°) D'une manière générale, les actifs qui s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail représentent la grande majorité des chômeurs avec 70% contre 30% pour ceux qui ont perdu leur précédent emploi pour diverses raisons, parmi lesquelles, le licenciement pour motif économique est dominant (16,5% des cas). Cette répartition est quasi identique quel que soit le milieu de résidence.



A titre de comparaison, l'enquête démographique de 1991 a fourni un taux de 81,1% pour les chômeurs à la recherche de leur premier emploi, contre 19,9% pour les motifs de perte d'emplois. Ces taux indiquent une nette dégradation de l'emploi.

En fait, ces évolutions sont parfaitement compréhensibles. En effet, en 1992, le programme de privatisation des entreprises publiques et les réformes structurelles économiques (qui sont à l'origine de tensions supplémentaires sur le marché du travail) n'en étaient qu'à leur début, puisqu'ils ont été entamé en 1991. En 1994 par contre, la privatisation de la plupart des entreprises publiques était effective.

2°) Par rapport au niveau d'instruction, on observe que les pertes d'emploi, tous motifs confondus, évoluent en sens inverse de l'élévation du niveau d'instruction. Ainsi, 41,1% des chômeurs sans instruction sont ceux qui ont perdu leur emploi. Pour les chômeurs de niveau primaire et secondaire, ce taux est respectivement de 30,4% et 22,7% et de 10,5% seulement pour les chômeurs de niveau supérieur. On peut déduire de ce qui précède, que les licenciements touchent principalement les moins instruits.

Ce résultat constitue à l'évidence une indication précieuse pour l'orientation des politiques de reconversion professionnelle.

3°) Du point de vue du statut dans le ménage, il ressort que les chefs de ménage constituent la seule catégorie où les chômeurs ayant perdu leur emploi sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail.

Tableau 2.6 : Répartition en % des chômeurs à la recherche d'un emploi selon le motif

MOTIF DE RECHERCHE D'EMPLOI	NIVEAU D'INSTRUCTION					
	SANS INSTRUCTION		PRIMAIRE		SECONDAIRE	
	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS
Nouvelle insertion	59,8	58,9	67,9	69,6	77,9	77,3
Perte d'emploi	26,3	26,4	21,1	19,8	13,9	15,1
Autre	13,9	14,7	10,9	10,6	08,2	07,6
MOTIF DE RECHERCHE D'EMPLOI	NIVEAU D'INSTRUCTION					
	PROF. SECONDAIRE		SUPERIEUR		ENSEMBLE	
	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS	OUAGA-BOBO	ENS. PAYS
Nouvelle insertion	75,7	76,8	89,5	89,5	69,6	70,1
Perte d'emploi	24,3	23,1	10,5	10,5	20,1	19,8
Autre	00,0	00,0	00,0	00,0	10,3	10,1

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



C. CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

1. Chômage et niveau de vie : caractéristiques générales

Le tableau 2.7 ci-après donne une gamme assez diversifiée des caractéristiques permettant de mettre en évidence un certain nombre de liens entre le chômage et la pauvreté ; ceux-ci semblent répondre à des logiques spécifiques en fonction des contextes. Ces particularités peuvent être appréhendées à travers trois types de constat :

Tableau 2.7 : Taux de chômage «7 jours » des «10 ans et + » selon la région, le niveau de vie et le sexe

REGION/ZONE	PAUVRES			INTERMÉDIAIRES			NON PAUVRES			ENSEMBLE		
	SEXE		ENS.	SEXE		ENS.	SEXE		ENS.	SEXE		ENS.
	H	F		H	F		H	F		H	F	
Ouest	1,12	1,13	1,12	0,28	0,66	0,45	0,79	2,49	1,55	0,67	1,16	0,90
Sud et sud est	0,13	0,13	0,13	1,00	1,14	1,07	2,61	3,52	3,04	0,85	1,01	0,93
Centre nord	0,40	0,72	0,57	0,69	0,58	0,63	0,43	0,00	0,22	0,51	0,64	0,58
Centre sud	0,07	0,13	0,10	0,30	0,12	0,20	0,84	1,66	1,25	0,23	0,24	0,24
Nord	4,25	4,16	4,22	4,74	4,09	4,56	4,52	3,12	4,22	4,46	4,05	4,35
Autres villes	5,31	9,76	7,57	9,35	5,91	7,72	14,19	15,22	14,62	10,35	9,84	10,10
Ouaga-Bobo	23,91	21,99	23,25	20,63	15,94	18,88	18,11	15,82	17,46	19,22	16,38	18,32
Urbain	13,95	13,51	13,76	16,38	11,15	14,21	17,36	15,65	16,82	16,67	13,58	15,54
Rural	0,67	0,62	0,64	0,82	0,62	0,72	1,47	2,25	1,83	0,82	0,77	0,80
Ensemble pays			1,09			2,16			8,06			2,57

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

1°) Si l'on se situe au niveau de l'ensemble du pays, le chômage évolue dans le même sens que le niveau de vie. Ainsi, on passe d'un taux de chômage de 1,09% pour les couches pauvres à 2,16% pour les intermédiaires et à 8,06% pour les non pauvres. Cette même tendance est observable dans tous les milieux de résidence à l'exception de la région «Ouaga-Bobo» (voir graphique 3).

2°) A «Ouaga-Bobo », c'est la tendance inverse qui s'observe ; les couches pauvres y sont plus vulnérables sur le marché du travail que les couches non pauvres. Le taux de chômage passe ainsi de 23,25% pour les pauvres à 18,88% et 17,46% respectivement pour les couches intermédiaires et les non-pauvres.

3°) En milieu rural, l'écart entre sexe est pratiquement insignifiant, tandis qu'en milieu urbain et principalement à «Ouaga-Bobo», cet écart est non seulement notable au sein de chaque niveau de vie, mais en plus, il se creuse au fur et à mesure que le niveau de vie augmente.

Erreur! Liaison incorrecte.



4°) Enfin, lorsqu'on associe certains résultats du profil de pauvreté aux données sur l'emploi, on aboutit à des constats assez contrastés (tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Classification des régions selon les indices de pauvreté et le taux de chômage

REGION	P0		P1		P2		CHÔMAGE	
	TAUX	RANG	TAUX	RANG	TAUX	RANG	TAUX	RANG
Centre nord	61,2	1	20,9	1	9,5	1	0,58	6
Sud-est	54,4	2	18,7	2'	8,2	2	0,93	4
Centre-sud	51,4	3	14,6	3	5,8	3	0,24	7
Nord	50,1	4	18,7	2	9,5	1'	4,35	3
Sud	45,1	5	14,0	4	5,6	4	-	-
Ouest	40,1	6	11,9	5	4,8	5	0,90	5
Autres villes	18,1	7	4,9	6	1,9	6	10,10	2
Ouaga-Bobo	7,8	8	1,5	7	0,5	7	18,32	1
Total	44,5		13,9		6,0		2,57	

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

Ainsi, à titre d'exemple, la région centre-nord qui a le plus fort taux tant au niveau de P0, de P1 que de P2, a le taux de chômage le plus faible (0,58%) derrière le centre sud (0,24%) qui occupe pourtant la troisième place par rapport aux différents indices de pauvreté.

Par ailleurs, le nord qui occupe le quatrième rang au titre de P0 dans une classification à cinq échelles, connaît le taux de chômage le plus élevé parmi les régions rurales (4,35%).

Au total, les analyses qui précèdent permettent de tirer un enseignement fondamental : le fait d'appartenir à la couche pauvre de la population augmente la vulnérabilité à l'égard du chômage ; toutefois, la relation inverse n'est pas automatique ; c'est-à-dire que le fait pour une région donnée d'être frappée par un fort taux de chômage n'est pas une cause directe du niveau élevé de pauvreté.

2. Chômage et niveau de vie : caractéristiques socio-démographiques

2.1. Chômage, niveau d'instruction et niveau de vie

D'une manière générale, le croisement du niveau d'instruction avec le niveau de vie (tableau B1 en annexe) ne modifie pas les tendances du taux de chômage antérieurement dégagées. En effet :

- quel que soit le niveau de vie, le taux de chômage est plus faible au niveau des «sans instructions» et croît progressivement au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente ;

- par ailleurs, quel que soit le niveau d'instruction, le taux de chômage augmente au fur et à mesure que l'on passe du niveau de vie «pauvre» à «non pauvre» ;

- il convient de noter que dans la couche pauvre, l'écart entre les sexes se renverse dès le niveau primaire au détriment des femmes et se creuse très rapidement en fonction de l'évolution du niveau d'instruction. Ainsi, si pour les «sans instructions» le taux de chômage de cette couche est de 0,97% pour les hommes et de 0,82% pour les femmes, au niveau primaire ces taux sont respectivement de 1,64% et de 4,16%, contre respectivement 10,03% et 15,30% au niveau secondaire.



Pour les chômeurs de niveau de vie «intermédiaire», cette même tendance est observable, mais avec des écarts plus aplanis. Quant aux «non pauvres», l'écart évolue plutôt en dent de scie sur l'échelle du niveau d'instruction. Les graphiques ci-après illustrent ces tendances.

Erreur! Liaison incorrecte.

Erreur! Liaison incorrecte.

Erreur! Liaison incorrecte.

2.2. Chômage, statut matrimonial et niveau de vie

Le chômage touche différemment les actifs selon leur statut dans le ménage et le niveau de vie. Les données du tableau 2.9 qui sont ci-dessous analysées mettent en évidence quelques caractéristiques d'un intérêt certain :

1°) En milieu urbain et plus particulièrement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, on constate que les chefs de ménage appartenant à la couche «pauvre» sont plus touchés par le chômage que ceux de la couche «intermédiaire» ou «non pauvre». En effet, le taux de chômage est respectivement de 22,15%, 10,8% et 5,36%). Ce constat est en grande partie lié au faible niveau de formation et à la faible qualification des chefs de ménage pauvres, faisant d'eux les premiers victimes des compressions de personnel consécutives aux réformes.

Si l'on considère qu'en règle générale, le chef de ménage est le principal pourvoyeur de revenus du ménage, on peut aisément convenir que le chômage participe pour une part non négligeable à la prévalence de la pauvreté au sein des ménages.

En effet, parmi les chefs de ménage pauvres et en situation de chômage, les données indiquent que seulement 38,3% sont à la recherche de leur premier emploi, tandis que 61,7% de cette catégorie de chômeurs sont ceux qui ont perdu leur emploi pour divers motifs, dont principalement les licenciements pour raison économique (54,1% des cas). Cette proportion est de 39,8% pour les chefs de ménage de la catégorie intermédiaire et 41% pour les non pauvres.

2°) Au niveau des hommes secondaires urbains, c'est plutôt le constat inverse qui se dégage. Le taux de chômage des hommes secondaires est relativement plus faible au niveau des couches pauvres et augmente sensiblement de manière graduelle pour les couches intermédiaires et non pauvres. Cette même tendance est observable en ce qui concerne les femmes mariées.

Deux principaux facteurs expliquent entre autres cet état de fait :



En premier lieu, il est établi que le niveau d'instruction augmente avec le niveau de vie. Or, l'élévation du niveau d'instruction dans le contexte burkinabè, limite les chances au marché du travail, car l'inadéquation formation/emploi se creuse davantage.

En second lieu, avec leur condition de vie "aisée", ces catégories de chômeurs mettent relativement plus de temps à ajuster leur projet de carrière aux meilleures opportunités du marché du travail.

3°) En milieu rural et pour tous les statuts (sauf pour les femmes mariées au chef de ménage), le taux de chômage est plus faible au niveau des pauvres et croît avec le niveau de revenu.

Tableau 2.9 : Taux de chômage selon la région, le niveau de vie et le type de travailleur

LOCALITÉ	NIVEAU DE VIE	CHEF MÉNAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIÉE	FEMME SECONDAIRE	TOTAL
OUAGA-BOBO	Ensemble	7,54	32,52	4,33	33,32	18,32
	Pauvres	22,15	25,59	0,00	36,99	23,25
	Intermédiaires	10,80	29,93	4,04	30,55	18,88
	Non pauvres	5,36	34,98	5,02	34,58	17,46
RURAL	Ensemble	0,31	1,18	0,05	1,55	0,80
	Pauvres	0,29	0,86	0,07	1,12	0,64
	Intermédiaires	0,32	1,23	0,05	1,38	0,72
	Non pauvres	0,35	3,19	0,00	5,50	1,83
URBAIN	Ensemble	6,26	27,38	3,01	25,71	15,54
	Pauvres	10,99	15,77	1,67	22,10	13,76
	Intermédiaires	8,15	22,75	2,54	19,94	14,21
	Non pauvres	4,92	34,18	3,78	33,30	16,82
ENSEMBLE PAYS	Ensemble	1,41	4,47	0,30	3,69	2,57
	Pauvres	0,71	1,43	0,11	1,77	1,09
	Intermédiaires	1,31	3,81	0,24	3,31	2,16
	Non pauvres	2,52	17,90	1,12	14,75	8,06

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

D. Chômage et stratégie de survie

Du fait des objectifs initiaux de l'enquête prioritaire, beaucoup d'éléments qui auraient permis de traiter en profondeur ce sujet n'ont pas été pris en compte. En effet, l'enquête ayant saisi les revenus au niveau ménage et fourni certains détails pour les seuls actifs occupés, il est pratiquement impossible d'appréhender les sources de revenus des chômeurs.

Cependant, quelques statistiques révèlent que d'une part, les dons et les transferts (provenant de parents, dont une part significative vient de la Côte d'Ivoire) et d'autre part les revenus d'activités "sporadiques" constituent les sources de survie des chômeurs.

En particulier, dans les ménages où le chef est au chômage, on estime selon les données de l'enquête prioritaire, que les ressources proviennent pour une moitié des dons et transferts et pour



l'autre d'activités diverses. Ces activités sont principalement celles qui sont exercées par les autres membres du ménage ; mais dans une moindre mesure elles sont le fait du chef qui, bien que se déclarant chômeur exerce quelques petites activités considérées comme «marginales»¹⁸.

¹⁸ Selon les données de l'enquête, 8,3% des chefs de ménages chômeurs sont dans ce cas.



III. PROFIL DE CARRIERE ET NIVEAU DE VIE

A. Participation au marché du travail et carrière professionnelle

1. Approche conceptuelle et évaluation de l'offre de travail

En dépit de la multiplicité des approches dans le domaine, on peut définir l'offre de travail comme étant la «quantité» d'effort offerte par une population ayant une taille donnée en vue d'une production de biens ou de services. L'une des mesures de ce travail offert est le taux de participation de la population active, c'est-à-dire, le pourcentage de la population qui a ou qui recherche un emploi rémunéré. Il en résulte que les individus ayant une offre de travail sont ceux qui ont une activité économique ou qui sont engagés dans un processus de recherche d'emploi.

A partir de ces considérations, la délimitation de l'offre de travail implique des choix en termes d'âge, d'activité et de période de référence.

A cet égard, au cours de l'enquête dont les données constituent les fondements de la présente analyse, l'offre de travail a été centrée sur les individus âgés de dix ans et plus, ayant exercé une activité principale au cours de la semaine précédant l'enquête (période de référence).

Toutefois, en vue d'une conformité avec les dispositions du code du travail, les réflexions ont été axées sur les individus de quinze ans et plus. Du reste, l'écart entre l'offre de travail des personnes âgées de dix ans et plus et celles de quinze ans et plus étant marginal, cette option n'affecte pas de façon significative les enseignements tirés.

Ces options faites, il importe à présent de faire ressortir les traits dominants de l'offre de travail et de déterminer comment se déroule la carrière professionnelle des actifs.

2. Caractéristiques de l'offre de travail

2.1. Sexe, statut et participation au marché du travail

L'effectif des personnes actives (âgées de 15 et plus) pour la période de référence a été estimé à 3.942.472 personnes dont 51,2% d'hommes et 48,8% de femmes.

Cette répartition quasi-égalitaire cache cependant des disparités importantes. En effet, selon le statut du marché de travail, on observe une prédominance masculine dans le groupe des salariés (les hommes y représentent plus de 80% des actifs). De même, dans le travail indépendant évolutif, 58,6% des actifs sont des hommes. L'agriculture progressive et l'élevage sont quant-à elles, le domaine quasi-exclusif des hommes.

C'est seulement dans le travail indépendant non-agricole involutif, qui correspond aux petites activités de transformation et celles du commerce, que les femmes sont majoritaires.

Ce constat met en évidence la prédominance des hommes dans les secteurs à fort potentiel de développement et traduit le difficile accès des femmes aux capitaux et au savoir, deux éléments qui sont à l'origine d'une répartition inégalitaire des ressources productives. Ainsi, le sexe est un facteur de discrimination quant à la participation au marché du travail (cf. tableau 3.1).



Tableau 3.1 - Répartition en % des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le sexe

STATUT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	SEXE		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	
Salariés protégés	81,4	18,6	100,0
Salariés non protégés	82,4	17,6	100,0
Indépendants non-agricoles évolutifs	58,6	41,4	100,0
Indépendants non agricoles involutifs	39,7	60,3	100,0
Agriculteurs progressifs	99,0	1,0	100,0
Agriculteurs de subsistance	89,8	10,2	100,0
Éleveurs	99,6	0,4	100,0
Autres actifs	35,7	64,3	100,0
Ensemble	51,2	48,8	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'Octobre 1994 à Janvier 1995.

3. Age et participation au marché du travail

La population active a été répartie en groupe d'âge en fonction du statut du marché du travail. Les données consignées dans le tableau 3.2 indiquent que globalement, les salariés prédominent dans la classe d'âge comprise entre 30 et 35 ans, tandis qu'au niveau des autres statuts, les actifs âgés de 45 ans et plus sont majoritaires.

De façon spécifique, l'examen de l'évolution de l'effectif des actifs par classe d'âge laisse apparaître les tendances suivantes :

- l'évolution de l'effectif des salariés (protégés et non protégés) selon l'âge dessine une courbe en « U renversé » dont le sommet se situe dans la classe d'âge 30-35 ans. Autrement dit, l'effectif des salariés croît avec l'âge jusqu'à 35 ans pour ensuite amorcer une baisse à partir de ce point ;

- l'effectif des indépendants non agricoles croît avec l'âge ; il en est de même dans l'agriculture et l'élevage. Cette évolution compense peut être la baisse relative de l'effectif des salariés constatée ci-dessus. Chez les indépendants non agricoles, la proportion des individus appartenant au groupe "involutif" est relativement plus élevé dans les tranches d'âge inférieures à 30 ans. Au delà, on constate une évolution contraire. Les "activités non agricoles involutives" se présentent ainsi comme un tremplin pour les "activités non agricoles évolutives" ;

- dans l'agriculture et l'élevage, les actifs de la classe d'âge « 45 ans et plus » sont dominants. Dans ces deux secteurs, l'exploitation est de type traditionnel et familial ; à l'exception des aides-familiaux qui sont, en général jeunes, les autres acteurs de la filière sont d'âge mûr.

En somme, en relation avec l'âge, il apparaît que les salariés sont en majorité jeunes ; le système de retraite éliminant la frange âgée. Dans les autres catégories, principalement dans l'agriculture et l'élevage, les actifs sont en grande partie d'âge mûr (cf. tableau 3.2).

**Tableau 3.2 : Répartition en % des actifs de 15 ans et plus selon le statut et le groupe d'âge**

STATUT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	GROUPE D'ÂGE						
	15-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-45	45 et +
Salariés protégés	0,2	5,1	16,1	28,6	20,2	14,0	15,7
Salariés non protégés	9,5	10,6	20,1	20,8	12,7	8,5	9,8
Indépendants non agricoles évolutifs	2,7	1,9	9,8	18,4	16,1	17,6	33,7
Indépendants non agric. involutifs	5,7	10,4	19,8	16,8	13,1	11,2	23,1
Agriculture progressive	0,3	3,8	10,6	11,9	8,7	11,4	53,2
Agriculture de subsistance	1,6	4,2	9,2	9,0	10,9	10,9	54,2
Élevage	-	1,8	5,6	10,1	10,6	13,0	58,9
Autres actifs	26,1	18,2	14,6	10,5	8,6	6,2	15,8
Ensemble	17,9	14,0	13,8	11,3	9,8	9,0	25,3

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'Octobre 1994 à Janvier 1995.

4. Contexte familial et participation au marché du travail

Les données du tableau 3.3 confirment la prédominance des hommes sur le marché du travail quelle que soit la position dans le ménage. L'agriculture et l'élevage se caractérisent particulièrement par un taux de masculinité très élevé. Dans l'agriculture progressive et l'élevage, tous les actifs sont des chefs de ménages-hommes ; dans l'agriculture de subsistance ils y sont à 91,9%.

Dans le salariat, la position au sein de la famille semble déterminante. En effet, les chefs de ménage (hommes ou femmes) sont majoritaires chez les salariés protégés alors que les hommes et femmes secondaires prédominent dans le groupe des salariés non protégés. De même, dans le groupe des indépendants non agricoles évolutifs le statut « chef de ménage » semble déterminant par rapport au sexe. Les femmes chefs de ménage y sont relativement nombreuses (35,5%) comparativement aux hommes secondaires qui ne représentent que 13,2%. Enfin, dans le groupe des indépendants non agricoles involutifs, les chefs de ménages sont également dominants.

Ce constat pourrait signifier que plus que le sexe, les responsabilités sociales qui découlent du leadership familial sont déterminantes par rapport au statut dans la profession.

**Tableau 3.3 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le type de travailleur**

STATUT DU MARCHÉ DE TRAVAIL	CHEF DE MÉNAGE	HOMME SECONDAIRE	FEMME MARIÉE (AU CHEF DE MÉNAGE)	FEMME SECONDAIRE
Salariés protégés	79,6	6,8	11,1	2,5
Salariés non protégés	55,8	31,3	5,9	7,0
Indépendants non agricoles évolutifs	46,3	13,2	35,5	5,0
Indépendants non agricoles involutifs	35,6	12,1	37,4	14,9
Agriculture progressive	100,0	-	-	-
Agriculture de subsistance	91,9	4,1	3,0	1,1
Élevage	100,0	-	-	-
Autres actifs	0,6	35,3	39,1	25,1
Ensemble	27,9	25,3	29,0	17,7

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'Octobre 1994 à Janvier 1995.

5. Niveau de revenu, statut et participation au marché du travail

Il ressort globalement que pour plus de huit travailleurs sur dix, le revenu tiré du travail est inférieur ou égal au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti hebdomadaire (SMIG hebdomadaire), soit 6.205 FCFA.

Une analyse détaillée indique que les salariés protégés paraissent privilégiés ; en effet, seulement 10% d'entre eux ont un revenu hebdomadaire inférieur ou égal au SMIG hebdomadaire ; 40,9% d'entre eux ont un revenu hebdomadaire variant entre 12.501 F et 25.000 F, tandis que 3,5% ont plus de 50.000 F. Pour les autres actifs occupés, le plus grand nombre a un revenu mensuel moyen égal au SMIG (cf. tableau 3.4).

Tableau 3.4 - Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le niveau de revenu

STATUT	TRANCHE DU REVENU MOYEN HEBDOMADAIRE					
	> SMIG HEBDO.	6.206-12.500	12.501-25.000	25.001 - 37.500	37.501-50.000	+ DE 50.000
Salariés protégés	10,3	31,8	40,9	10,4	3,2	3,5
Salariés non protégés	58,7	26,9	9,6	2,6	0,3	1,8
Ind. non agricole évolutif	69,1	12,4	6,6	4,8	3,4	3,7
Ind. non agricole involutif	84,7	9,5	4,2	0,7	0,3	0,6
Agriculture progressive	96,3	1,4	1,1	0,3	0,2	0,6
Agriculture de subsistance	98,1	1,0	0,5	0,2	0,1	0,2
Élevage	94,6	2,8	1,6	0,6	0,4	-
Ensemble	87,0	6,4	4,5	1,2	0,4	0,6

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Par rapport à l'évolution du revenu sur la période, plus de 50% des salariés protégés ont déclaré une augmentation de leurs revenus. Cela traduit la hausse des salaires intervenue après la dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994 (cf. tableau 3.5).



En dernière analyse, il apparaît que les salariés protégés disposent dans leur majorité des plus hauts niveaux de revenus. Ils constituent aussi l'effectif dominant parmi ceux qui ont déclaré une augmentation de leurs revenus au cours de la période de référence.

En revanche, les agriculteurs disposent en majorité de bas revenus. Il en est de même des éleveurs. Dans une large majorité, ces groupes socio-économiques n'ont pas connu une variation de leurs revenus au cours des douze derniers mois qui ont précédés l'enquête.

Tableau 3.5 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et évolution du revenu au cours des 12 derniers mois

STATUT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	SENS D'ÉVOLUTION DU REVENU			
	AUGMENTÉ	INCHANGÉ	DIMINUÉ	NON CONCERNÉ
Salariés protégés	51,1	41,3	5,6	1,9
Salariés non protégés	23,7	55,4	17,5	3,4
Ind. non agricole évolutif	18,3	34,3	47,4	-
Ind. non agricole involutif	15,4	30,7	51,2	2,7
Agriculture progressive	14,4	50,7	31,0	3,8
Agriculture de subsistance	10,4	69,3	17,7	2,5
Élevage	19,6	52,8	22,0	5,6
Ensemble	19,4	28,2	45,2	7,2

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'Octobre 1994 à Janvier 1995.

Au regard du niveau de vie, 88,5% des salariés protégés sont non pauvres, tandis que parmi les groupes considérés comme "intermédiaires" ou "pauvres" prédominent les actifs de l'agriculture et de l'élevage (cf. tableau 3.6).



Cette situation explique la tendance des actifs non occupés, à rechercher en priorité un statut de salarié protégé dans l'administration et dans le secteur privé structuré.

Tableau 3.6 - Répartition en % des actifs occupés de 15 ans et plus selon le statut et le niveau de vie

STATUT DU MARCHÉ DE TRAVAIL	NIVEAU DE VIE		
	PAUVRE	NON PAUVRE	INTERMÉDIAIRE
Salariés protégés	1,5	10,0	88,5
Salariés non protégés	5,9	31,1	63,0
Indépendants non agricoles évolutifs	22,4	31,6	45,9
Indépendants non agricoles involutifs	16,1	40,4	43,5
Agriculteurs progressifs	37,9	44,9	17,2
Agriculteurs de subsistance	43,0	44,5	12,4
Éleveurs	39,6	47,0	13,4
Autres actifs	51,6	38,2	10,1
Ensemble	44,9	39,1	16,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'Octobre 1994 à janvier 1995.

B. CARRIERE PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ

Au cours de leur vie professionnelle, les actifs peuvent connaître un changement de profession (mobilité interprofessionnelle) ou de statut dans une même profession (mobilité intra-professionnelle). Cette mobilité est fonction en général des conditions du marché du travail (opportunité de gain, évolution de la profession, etc.), mais aussi des perspectives de formation et de reconversion professionnelle.

L'enquête prioritaire ou enquête sur les conditions de vie des ménages a saisi le phénomène et les facteurs explicatifs sous l'angle de la mobilité des actifs entre les groupes de profession, les branches ou selon le statut dans l'activité.

1. La mobilité sectorielle de la population active

La branche d'activité a été définie par rapport au produit ou au service que met en œuvre l'entité qui emploie une personne donnée. Elle n'est donc pas à confondre avec la profession de l'individu lui-même. A partir des résultats de l'enquête, dix branches ont été constituées (cf. tableau C1 en annexe). Ces dix branches ont été regroupées au sein des trois secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire, tertiaire) et les résultats de l'enquête démographique de 1991, ont permis d'avoir la situation illustrée par le graphique suivant.

Erreur! Liaison incorrecte.



L'histoire économique enseigne que la population active évolue dans le temps et dans l'espace entre ces trois secteurs d'activité économiques en fonction de la conjoncture ou des mutations des structures de l'économie. Une analyse de la transition inter-branche établie à partir des données de l'enquête permettra d'apprécier dans quelle mesure l'activité économique au cours de la période de référence a-t-elle influencé la répartition sectorielle des actifs occupés.

Sur la période considérée, il faut relever d'emblée que les données recueillies lors de l'enquête n'ont pas permis de connaître la fréquence de mobilité. On considérera donc que les actifs concernés sont ceux qui ont changé au moins une fois de profession.

A cet égard, la transition inter-branche (cf. tableau C1 en annexe) met en évidence la place importante de la branche "Agriculture, élevage, pêche et chasse". En effet, 58,1% des actifs d'autres branches se sont déplacés vers cette branche. La branche commerce et celle des services publics et autres services sont également d'importantes branches d'accueil.

Les branches de départ vers la branche « Agriculture, élevage, pêche et chasse » ont été dans des proportions plus ou moins fortes, l'ensemble des autres branches. Toutefois, les effectifs les plus élevés proviennent de :

- l'eau, gaz, électricité : 79,8%
- les industries extractives : 78,8%
- les industries manufacturières : 68,8%.

A l'opposé, la branche "électricité, eau, gaz", les "banques et institutions financières", le "transport" les "travaux publics" ont reçu peu d'actifs. Les raisons tiennent certes à la conjoncture économique difficile, mais surtout au fait que les activités dans ces branches exigent des capitaux techniques (biens de production), financiers (crédits) et un savoir-faire (formation) que les actifs ne peuvent pas réunir, ou réunissent difficilement.

Dans la branche « agriculture, élevage, pêche et chasse », l'accès des actifs est pratiquement libre. En effet, cette branche exige peu de capitaux et de savoir-faire. Ce qui explique le retour à la terre des actifs qui viennent renforcer la forte proportion de ceux qui y sont déjà.

Dans ces conditions, le profil de la répartition des actifs entre le primaire, le secondaire et le tertiaire est peu affecté par la mobilité. En tout état de cause, ces données confirment bien la prédominance du secteur primaire sur les autres et traduisent également le faible niveau de développement des secteurs de soutien à la production de l'économie nationale.

2. La mobilité interprofessionnelle et ses déterminants

La matrice de transition inter-professions (cf. tableau C2 en annexe) met en évidence la mobilité professionnelle. Elle indique le passage ou non des actifs d'une profession (ou groupe de professions) à une autre au cours de leur carrière.

Exception faite du groupe « agriculteurs-éleveurs-pêche-foresterie », l'enquête a révélé une faible mobilité interprofessionnelle des actifs. Ainsi, dans ce groupe, on retrouve des actifs provenant de toutes les autres professions ou groupes de professions ; la mobilité des actifs occupés au profit de ce secteur est donc importante. Ce qui confirme l'analyse faite ci-dessus relativement à un déplacement des actifs vers l'agriculture. Les plus forts contingents sont fournis respectivement par les forces armées et police (84,2%), les autres actifs (78,6%), les « travailleurs spécialisés » (68,6%), les "personnel commercial, vendeurs" (63,2%), les « ouvriers conducteurs et les artisans » (61,2%).



En termes de professions de départ, le groupe "agriculture, élevage, pêche, foresterie" apparaît également comme celui qui offre le plus aux autres professions, notamment aux groupes «personnel commercial et vendeurs » (27,0%) "travailleurs spécialisés des services, manœuvres" (19,4%).

Une autre caractéristique de la mobilité professionnelle réside dans l'importance relative de la mobilité intra-professionnelle. Dans le groupe «agriculture, élevage, pêche, foresterie » par exemple, 37,8% des actifs y ont changé de profession. Pour le «personnel administratif et assimilés », les « professions scientifiques, techniques et libérales », ainsi que les « directeurs, cadres administratifs et supérieurs », la rotation intra-professionnelle est également forte ; les proportions étant respectivement de 28,9%, 26,2% et 26,0%.

Les facteurs explicatifs de la mobilité professionnelle sont divers. Ils ont été appréhendés à travers les raisons suivantes :

1. Salaires trop bas ;
2. Licenciement/compression (perte d'emploi) ;
3. Fermeture de l'entreprise (perte d'emploi) ;
4. Démission ;
5. Promotion, sanction ;
6. Environnement hostile ;
7. Autre.

Afin de simplifier l'analyse, ces sept facteurs ont été regroupés en quatre principaux :

1. Salaire bas
2. Perte d'emploi comprenant :
 - les licenciements et compressions
 - les fermetures d'entreprises
3. Démission
4. Autres, qui inclut la promotion, la sanction, l'environnement hostile, etc.

Par rapport à ces facteurs déterminants de la mobilité on peut relever que :

Les actifs des professions "personnel commercial et vendeur", "travailleurs spécialisés des services et les manœuvres" paraissent les plus mobiles. Ils constituent ainsi des catégories vulnérables sur le marché du travail (cf. tableau C3 en annexe).

Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par le fait que ces groupes exercent en général dans des activités économiques du secteur concurrentiel, très sensibles aux fluctuations économiques et d'autre



part, par la forte compétition que se livrent les actifs eux-mêmes pour des offres d'emplois relativement faibles.

Les actifs du groupe « Professions scientifique techniques et libérales », ainsi que les «Directeurs, les cadres administratifs et supérieurs » sont stables ; quelle que soit la raison, le nombre de départs est peu élevé (entre 0,7% et 3,0%).

En effet, peu nombreux et hautement qualifiés, ils constituent dans tous les secteurs ou entreprises, une catégorie de main-d'oeuvre dont on se sépare très difficilement pour des contraintes de coût (indemnité de licenciement) et aussi d'opportunités (compétence, expérience utile, etc.).

Les actifs du groupe "agriculture, élevage, pêche, foresterie" ayant changé de profession pour cause de "perte d'emploi" est relativement faible : 3,4%. Les raisons justificatives de la mobilité sont le "bas salaire" et "la démission". Ces deux facteurs expliquent les causes de départ pour 31,8% d'actifs.

Comparativement aux autres groupes, ces actifs connaissent des conditions de travail relativement difficiles : le "bas salaire" comme "la démission" expriment bien cela.

Pour les «ouvriers, conducteurs et artisans », la raison dominante de la mobilité est la perte d'emploi ; en effet, ceux-ci, tout comme le groupe des «travailleurs spécialisés des services et les manœuvres » font partie de cette catégorie de travailleurs que les entreprises licencient facilement dès que cette perspective est envisagée.

En résumé, il ressort que :

- la mobilité interprofessionnelle est faible chez les actifs ;
- la mobilité intra-professionnelle en revanche est relativement plus forte ;
- le groupe «agriculteurs, éleveurs, pêche et foresterie » enregistre les fréquences les plus élevées en terme de départs comme d'arrivées ;
- le groupe « agriculteurs, éleveurs, pêche et foresterie » et ceux des groupes «personnel commercial et vendeurs », «travailleurs spécialisés des services et manœuvres », « ouvriers, conducteurs et artisans » sont les plus vulnérables sur le marché du travail ;
- les moins vulnérables sont les «professions scientifiques, techniques et libérales » et les « directeurs, cadres administratifs et supérieurs ».

3. La transition inter-statut

La population occupée peut être classée selon les situations dans la profession. Cette classification précise si l'actif occupé est employeur, indépendant, apprenti, aide familial, (travailleur familial non rémunéré) ou salarié. Compte tenu de la nature de certains liens qui existent entre ces différents groupes, ils ont été regroupés comme suit :

- Salariés protégés ;
- Salariés non protégés ;
- Indépendants ;
- Autres actifs (apprentis, aides familiaux surtout).

Tableau 3.7 : Proportion en % de ceux qui ont changé un emploi selon le statut et la raison



STATUT INITIAL	RAISONS				ENSEMBLE
	SALAIRE BAS	PERTE EMPLOI	DÉMISSION	AUTRE	
Salariés protégés	2.5	14.0	7.8	3.7	6.3
Salariés non protégés	47.3	51.3	52.8	16.1	34.3
Indépendants	39.5	18.4	38.0	66.3	49.1
Autres actifs	10.8	16.3	1.4	13.9	10.3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Au regard du statut actuel, et sur la base du statut antérieur on peut noter que :

- seulement 12,6% des salariés initialement protégés ont gardé leur statut, tandis que 75,8% devenaient des travailleurs indépendants essentiellement pour des raisons de perte d'emploi ;

- pour les salariés initialement non protégés, ils sont 9,3% à accéder au statut de salarié protégé, alors que 64,8% d'entre eux grossissent le rang des indépendants ; 10% gardent leur statut initial ; les facteurs justifiant cette mobilité étant la démission (59,8%), la perte d'emploi (51,3%) et la faiblesse des salaires (47,3%) ;

- les "indépendants" maintiennent leur statut : 67,8% d'entre-eux conservent leur statut ; les raisons de leur mobilité tiennent à la recherche de meilleures conditions de vie ; 39,5% par exemple quittent pour "bas salaires" ;

- 62,9% des autres actifs et 11,5% des salariés non protégés deviennent des "indépendants".

Au total, la transition inter-statut révèle un recul du salariat (protégé ou non) pour des raisons essentiellement liées aux pertes d'emplois. Cette transition s'effectue au profit du groupe des indépendants plus vulnérables parce que n'ayant pas accès à un système institutionnalisé de protection sociale.

Tableau 3.8 - Matrice de transition inter-statut au cours des 12 derniers mois (données en %)

STATUT ACTUEL	STATUT PRÉCÉDENT				ENSEMBLE
	SALARIÉS PROTÉGÉS	SALARIÉS NON PROTÉGÉS	INDÉPENDANTS	AUTRES ACTIFS	
Salariés protégés	12,6	9,3	4,2	13,5	8,5
Salair non protégés	4,5	10,0	6,0	11,5	8,4
Indépendants	75,8	64,8	67,8	62,9	66,1
Autres actifs	7,1	15,8	21,9	12,1	17,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



C. Profil de carrière et migration

Le Burkina Faso connaît un dynamisme démographique relativement important. Les plus fortes densités comprises entre 50 et 80 habitants/km² se retrouvent sur les terres les plus démunies du plateau central où les conditions climatiques difficiles, sont une contrainte à l'amélioration de la production agricole ; cette situation alimente la tradition migratoire observée au Burkina.

En dehors de cette raison majeure, d'autres facteurs liés au profil de carrière expliquent la migration des populations. En effet, on peut observer qu'en milieu rural, la proportion des migrants qui ont changé une région pour une autre pour raison d'emploi est plus élevée qu'en milieu urbain (cf. tableaux C4-a et C4-b en annexe). Dans cet espace rural, la proportion de migrants est plus élevée dans le centre-sud que partout ailleurs : 27,7% des actifs ont migré pour des raisons d'emplois ; dans le sud et sud-est, la proportion est de 4,2%. Dans les centres urbains, les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso cumulent 28% de migrants pour raisons d'emploi, tandis que les «autres villes » concentrent seulement 6,3% des migrants de ce type.

Selon la région, les facteurs explicatifs de la mobilité sont divers. Au sud et Sud-est et dans la partie septentrionale du pays, plus de 3 personnes sur 4 ont émigré pour des raisons liées à la promotion, à la sanction ou pour échapper à un environnement hostile. Dans l'Ouest et Centre-nord, 1 actif sur 2 a émigré pour les mêmes raisons.

La démission a expliqué le déplacement d'un tiers des actifs à l'Ouest et 52,9% des actifs dans le Centre-sud.

La perte d'emploi a été à l'origine d'un mouvement d'actifs dans l'Ouest (14,4%), le Sud et Sud-est (12,7%), le Centre-nord (12,8%) et le Centre-sud dans une moindre mesure (7,4%).

Dans les centres urbains, la perte d'emploi apparaît comme la deuxième cause de mobilité : à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, 2,3% des actifs ont émigré pour cette raison.

Au total, exception faite de la partie nord du pays, les facteurs explicatifs de la migration sont liés à la recherche de travail (perte d'emploi) ou de meilleures conditions de travail (salaire bas ou démission).



IV. EBAUCHE DE POLITIQUES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays de la sous-région n'a pas échappé à la conjoncture économique internationale particulièrement défavorable, dont les conséquences sur le marché du travail se sont traduites par des tendances négatives, comme l'attestent les données de l'enquête prioritaire.

Au regard de cette situation qui prévaut, une stratégie de résorption du chômage et de réduction de la pauvreté doit être mise en place. Cette section en constitue une ébauche. Dans un premier chapitre, les principales mesures publiques prises récemment en vue d'une relance de l'emploi seront examinées avant d'aboutir dans la seconde section à de nouvelles propositions de stratégie.

A. L'action gouvernementale en matière de lutte contre le chômage

L'importance que le gouvernement accorde à la résolution de cette épineuse question de l'emploi tient à ses implications sociales et économiques qui exigent une attention toute particulière.

En effet, des niveaux d'emplois élevés constituent le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté, d'assurer l'équité et de répondre aux aspirations légitimes de chacun à participer à la vie économique et sociale, préalable indispensable à l'instauration d'une dynamique de développement.

La prise de conscience de la gravité du problème a fait ainsi de la lutte contre le chômage l'une des priorités la politique gouvernementale.

Ainsi, le discours du Président du Faso sur la production le 2 Juin 1994 et la déclaration de politique générale du Premier Ministre devant l'Assemblée des Députés du Peuple, sont autant de référentiels politiques qui consacrent une place non négligeable à la résolution du problème du chômage.

Par ailleurs dans le cadre des réformes économiques, la création d'emplois est considérée comme un des objectifs de la promotion du secteur privé.

Au niveau opérationnel, l'impact des actions de création d'emplois peut être appréhendé à travers des mesures sectorielles de création d'emplois.

1. L'emploi public

Comme on le sait, le secteur public fait l'objet de mesures de restrictions qui limitent l'essentiel des recrutements nouveaux à trois secteurs : les régies financières, l'éducation et la santé. Malgré cela, il convient de noter que les efforts de recrutement en terme d'effectifs additionnels demeurent notables. En effet, entre 1992 et 1995 par exemple, l'effectif des recrutements dans l'administration a été de 2.426 agents en moyenne par an.

2. L'emploi privé

L'emploi dans le secteur privé souffre pour l'instant de la morosité de l'activité économique. Toutefois, beaucoup d'espoirs sont fondés sur ce secteur en matière de création d'emplois. Ainsi, le désengagement de l'Etat des secteurs concurrentiels, la création d'un environnement propice à l'expansion du secteur privé, sont quelques unes des orientations de la politique gouvernementale qui indiquent clairement le rôle qui est attendu de ce secteur dans la lutte contre le chômage.

Au delà de ces orientations, d'autres mesures de création directe d'emplois dans le secteur privé sont en cours.

**i) Le Programme d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi "FASO BAARA"**

Ce programme vise à améliorer les conditions d'emploi et de revenus dans les centres urbains par la création à titre temporaire d'un nombre significatif d'emplois nouveaux ;

ii) L'appui aux Petites et Moyennes Entreprises

Ce quatrième engagement du 2 Juin 1994 s'est matérialisé par la création d'un projet d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) doté d'un fonds de plus de 6,8 milliards de FCFA. Ce projet vise la création d'au moins 550 entreprises viables prévues pour générer au moins 2000 emplois directs et permanents.

iii) L'appui au secteur informel

L'accès au crédit est l'un des facteurs limitant la promotion des micro-entreprises du secteur informel.

C'est dans le souci de lever cette contrainte majeure que le gouvernement a créé le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FAFI) alimenté par une dotation initiale de 500 millions de FCFA. La mise en œuvre de ce fonds a permis non seulement d'améliorer le niveau de production de ceux qui y travaillent déjà, mais aussi de favoriser l'insertion dans ce secteur de nouveaux actifs sans-emplois.

iv) L'appui aux diplômés sans emploi

Le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE) a mis en œuvre des projets de création d'entreprises pour de nombreux diplômés sans emploi.

D'autres mesures sans doute plus spécifiques visent des groupes sociaux particuliers.

Ainsi :

1°) Concernant les femmes

Des actions telles que les opérations "1.000 moulins" "presses à karité", etc. sont à mettre au compte des préoccupations d'amélioration de revenu concernant ce groupe cible. Toutefois, la principale mesure dans ce cadre qu'il convient de citer est sans conteste la création du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF). Doté d'un fonds initial de 800 millions, le FAARF a bénéficié d'un financement complémentaire de 500 millions à la faveur des engagements du 2 Juin 1994.

2°) Les travailleurs déflatés

Comme son nom l'indique, l'objectif du Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (PNAR-TD) est d'aider les travailleurs victimes des licenciements pour motif économique à se refaire une seconde carrière grâce à des formations de reconversion professionnelle et à des financements pour la création de PME/PMI ou d'activités d'auto-emploi.

3. L'emploi rural

L'emploi dans le secteur rural est caractérisé par un fort taux de sous-emploi.



Les actions engagées ont ainsi pour but de diversifier les opportunités d'occupations génératrices de revenus, au nombre desquelles on peut citer :

- l'opération 1.000 moulins à grain ;
- l'opération 1.000 presses à karité.

Ces opérations, malgré leur caractère ponctuel ont eu un impact significatif sur la résorption du sous-emploi et l'amélioration des revenus des actifs ruraux.

Dans le même ordre d'idées, des projets de nature plus pérenne sont en cours d'exécution depuis plusieurs années ; ce sont le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (PSTP/HIMO) et le volet construction d'infrastructures rurales à haute intensité de main-d'oeuvre du Projet Sécurité Alimentaire et Nutrition (PSAN).

Le projet fixation des jeunes dans leurs terroirs

Le projet a pour ambitions d'œuvrer à la sédentarisation des jeunes dans leurs terroirs et de contribuer ainsi fortement à la résorption du chômage au Burkina Faso. Aussi, s'est-il fixé comme objectifs spécifiques centraux de réaliser :

- la création d'emplois en milieu rural pour les jeunes à travers la mise en place d'entreprises agricoles (production, commercialisation, transformation, conservation, transport, etc.);

- la création de revenus pour les jeunes par la mise en œuvre d'activités rémunératrices notamment la promotion des cultures de rentes telles que le coton, l'arachide, le riz pluvial, le niébé, le sésame, le tabac, etc.).

Ce sont là les principales actions d'envergure, initiées par le gouvernement pour lutter contre le chômage.

Toutefois, en dépit de la mise en œuvre de ces programmes, la situation de l'emploi telle qu'il ressort des données de l'enquête prioritaire demeure difficile. Aussi convient-il de recentrer les politiques et les actions.



B. Quelques orientations en matière de lutte contre le chômage et la pauvreté

En relation avec la pauvreté, l'analyse faite des résultats de l'enquête conduit aux constats suivants :

- les zones dans lesquelles sévissent une forte prévalence de pauvreté sont celles où on note une participation moindre au marché du travail ; cas de l'espace rural ;
- les groupes sociaux pauvres sont ceux qui connaissent un chômage ou un sous-emploi relativement important.
- la vulnérabilité des actifs est fonction de leur participation au marché du travail, principalement de leur situation dans la profession ; cette variable dépendant du potentiel de l'actif, c'est-à-dire de son Savoir (en termes de qualification professionnelle) et de son Avoir (en termes de disponibilité de capitaux techniques et financiers).

Une telle configuration suggère une approche discriminatoire dans les actions de promotion, modulée dans l'espace et les spécificités des groupes cibles. En cela les aspects ci-après peuvent être pris en compte.

1. En milieu rural, la lutte contre le chômage et le sous-emploi suppose la mise en oeuvre d'une véritable politique de développement. Cette option exige :

- la réalisation d'infrastructures de base pour soutenir l'exercice d'activités rémunératrices : réseau de transport, source d'énergie et d'eau, système de financement, centres de formation et de recherche ;
- la recherche et le développement de nouvelles variétés de cultures à haut rendement et résistant à la sécheresse compte tenu des conditions géo-climatiques sévères .
- la création de capacités de stockage suffisants pour réguler les stocks ;
- le développement d'autres activités rurales non agricoles par la mise en oeuvre d'un programme de formation et de promotion technologique.

2. Dans le secteur informel urbain il s'agira :

- du développement et de la diffusion de techniques et méthodes aptes à améliorer la productivité du travail ;
- de la mise en place d'un système spécifique d'accès au crédit et au capital ;
- de la réalisation de programmes de formation pour améliorer les compétences des actifs ;
- du développement de la sous-traitance avec les entreprises du secteur moderne.

3. Le renforcement des programmes de création directe d'emplois en faveur de groupes cibles spécifiques que sont les femmes, les jeunes à travers l'accès au crédit et un programme de formation professionnelle davantage ciblé sur les secteurs porteurs ; ceux-ci devraient être axés sur des projets de construction à forte composante de main-d'oeuvre : routes, travaux d'irrigations, logements bon marché, construction d'écoles, dispensaires, viabilisations de terrains, reboisements, etc.



Conclusion

Au terme de cette étude qui s'est intéressée aux principaux aspects de l'interaction emploi, chômage et pauvreté, quelques points focaux en été mis exergue et ont servi de base à l'ébauche d'une politique de promotion de l'emploi, de lutte contre le chômage et de réduction de la pauvreté. Ces principaux enseignements qu'ils convient de rappeler peuvent être ainsi résumés :

- * la pauvreté est essentiellement rurale et les agriculteurs de subsistance constituent la couche la plus vulnérable de la population ;

- * l'élévation du niveau d'éducation du chef de ménage influe positivement sur le niveau de vie du ménage;

- * l'augmentation de la taille du ménage appauvrit le ménage ;

- * l'exercice d'un emploi secondaire est une stratégie de lutte contre la pauvreté.

- * le chômage est un phénomène essentiellement urbain avec 15,54% contre seulement 0,80% en milieu rural.

- * la dégradation des conditions de travail liée principalement aux aléas agro-climatiques ont entraîné une baisse de la productivité du secteur agricole qui s'est traduite par un renforcement de la migration des actifs ruraux vers les centres urbains.

- * si le fait d'appartenir à la couche pauvre de la population augmente la vulnérabilité à l'égard du chômage, la relation inverse n'est pas automatique ; c'est-à-dire que le fait pour une région donnée d'être plus frappée par le chômage n'est pas une cause directe du niveau de pauvreté.

Enfin, dans l'ensemble, les données de l'enquête révèlent une faible mobilité de professions/groupes de professions vers d'autres, sauf au niveau des professions liées à l'agriculture.

Cependant, la spécificité de l'enquête prioritaire, ses choix méthodologiques et ses objectifs bien ciblés n'ont pas permis aux auteurs de disposer de tous les éléments nécessaires pour traiter en profondeur le chômage marginal, la mobilité professionnelle et la stratégie de survie des chômeurs.

De telles informations pourraient être prises en compte dans une autre enquête prioritaire (phase 2) qui aura également pour souci de s'appuyer plus sur les définitions et conventions internationales en matière d'emploi et de chômage, tout en prenant en compte des spécificités nationales et en assurant la comparabilité avec les données de l'enquête prioritaire « phase I ».



REFERENCES BIBLIOGRAPHIES

BIT, 1992. *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi*, Résolution n°I : Treizième conférence Internationale des statisticiens du travail : Genève, 18-29 Octobre.

Grazi M. Farooq et Yaw OFOSU. *Population, main-d'oeuvre et emploi : concepts tendances et politiques*, BIT, Genève.

Institut National de la Statistique et de la Démographie 1991. *Enquête démographique : Données socio-économiques*, Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Institut National de la Statistique et de la Démographie 1994. *Manuel de l'agent enquêteur*, Ouagadougou, février, Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Institut National de la Statistique et de la Démographie 1996. *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages*, Ouagadougou, février, Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Institut National de la Statistique et de la Démographie 1996. *Le profil de pauvreté au Burkina Faso*, Ouagadougou, février, Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Lachaud, J.-P. 1996a. *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, série de recherche 1, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Lachaud, J.-P. 1997. *Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*, Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport provisoire, février, Burkina Faso.

Sanou, O. M., Lachaud, J.P. (avec la participation et sous la direction de). 1993. *Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou (Burkina Faso)*, DP/57, Genève, Institut international d'études sociales.



ANNEXES



TABLEAUX

Tableau A1-a : Répartition des "10 ans et plus" suivant le statut du marché du travail, la zone et la région de résidence (% en ligne)

Statut du marché du travail	SEXE		ZONE		REGION							Ensemble
	Homme	Femme	Rural	Urbain	Ouest	Sud et Sud est	Centre-nord	Centre-sud	Nord	Autres villes	Ouaga-Bobo	
Salarié protégé	80,7	19,3	29,9	70,2	8,1	8,3	6,3	6,2	1,0	16,8	53,4	100,0
Salariés non protégés	82,7	17,3	25,2	74,8	11,6	4,2	2,5	5,2	1,7	10,1	64,7	100,0
Indépendants non agricoles évolutifs	69,6	30,4	61,4	38,5	23,6	8,5	4,1	19,2	6,0	5,1	33,4	100,0
Indépendants non agricoles involutifs	45,2	54,8	50,2	49,8	21,3	5,7	9,4	8,4	5,4	8,0	41,8	100,0
Agriculteurs progressifs	98,8	1,2	98,5	1,4	36,6	14,0	17,5	29,1	1,3	1,2	0,2	100,0
Agriculteurs de subsistance	88,8	11,2	93,1	6,8	17,4	15,2	23,1	28,8	8,6	3,7	3,1	100,0
Eleveurs	99,5	0,5	99,4	0,5	16,2	17,1	46,4	16,3	3,4	0,3	0,2	100,0
Chômeurs	66,7	33,3	26,6	73,4	6,6	4,9	5,7	2,5	6,9	16,2	57,2	100,0
Autres actifs	41,2	58,8	94,7	5,3	18,6	14,7	27,8	29,7	3,9	3,1	2,2	100,0
Inactifs	33,3	66,7	61,6	38,4	16,3	9,4	12,7	13,9	9,3	9,2	29,2	100,0
TOTAL	48,8	51,2	82,2	17,7	17,9	12,8	22,0	23,9	5,6	5,2	12,5	100,0



Tableau A1-b : Répartition des "10 ans et plus" suivant le statut du marché du travail, la zone et la région de résidence (% en colonne)

Statut du marché du travail	SEXE		ZONE		REGION							Ensemble
	Homme	Femme	Rural	Urbain	Ouest	Sud et Sud est	Centre- nord	Centre- sud	Nord	Autres villes	Ouaga- Bobo	
Salarié protégé	3,5	0,8	0,5	6,0	0,7	1,0	0,4	0,4	0,3	4,9	6,5	1,5
Salariés non protégés	3,0	0,6	0,4	5,4	0,8	0,4	0,1	0,3	0,4	2,5	6,6	1,3
Indépendants non agricoles évolutifs	0,4	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2	0,0	0,2	0,3	0,2	0,6	0,2
Indépendants non agricoles involutifs	5,1	5,9	2,7	12,4	5,2	2,0	1,9	1,6	4,2	6,8	14,7	4,4
Agriculteurs progressifs	2,8	0,0	2,3	0,1	3,9	2,1	1,5	2,3	0,4	0,5	0,0	1,9
Agriculteurs de subsistance	21,7	2,6	14,2	4,8	12,2	14,9	13,1	15,1	19,2	8,9	3,1	12,5
Eleveurs	2,1	0,0	1,3	0,0	1,0	1,4	2,3	0,7	0,7	0,1	0,0	1,1
Chômeurs	3,9	1,9	0,6	8,2	0,7	0,8	0,5	0,2	2,4	6,2	9,0	2,0
Autres actifs	39,8	54,2	61,8	16,1	55,8	61,6	67,8	66,8	37,0	32,1	9,5	53,7
Inactifs	17,7	33,8	16,0	46,3	19,4	15,8	12,3	12,4	35,2	37,8	49,8	21,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau A2 :** Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par zone

Statut/Zone	Indicateur pauvreté			Statut/Zone	Indicateur pauvreté		
	P0	P1	P2		P0	P1	P2
<i>SALARIE PROTEGE</i>				<i>AGRICULTURE SUBSISTANCE</i>			
Zone rurale	0,065	0,012	0,003	Zone rurale	0,548	0,178	0,078
Zone urbaine	0,005	0,001	0,000	Zone urbaine	0,263	0,065	0,023
<i>SALARIE NON PROTEGE</i>				<i>ELEVAGE</i>			
Zone rurale	0,220	0,096	0,043	Zone rurale	0,483	0,129	0,049
Zone urbaine	0,027	0,004	0,001	Zone urbaine	0,244	0,025	0,003
<i>IND. NON AGR. EVOLUTIF</i>				<i>CHOMEUR</i>			
Zone rurale	0,127	0,008	0,001	Zone rurale	0,430	0,177	0,087
Zone urbaine	0,000	0,000	0,000	Zone urbaine	0,161	0,043	0,017
<i>IND. NON AGR. INVOLUTIF</i>				<i>AUTRE ACTIF</i>			
Zone rurale	0,217	0,045	0,018	Zone rurale	0,357	0,122	0,055
Zone urbaine	0,059	0,014	0,005	Zone urbaine	0,147	0,016	0,002
<i>AGRICUL. PROGRESSIVE</i>				<i>INACTIF</i>			
Zone rurale	0,466	0,136	0,055	Zone rurale	0,543	0,195	0,092
Zone urbaine	0,214	0,047	0,012	Zone urbaine	0,099	0,026	0,012

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau A3 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par région

Statut/région	Indicateurs pauvreté			Statut/région	Indicateurs pauvreté		
	P0	P1	P2		P0	P1	P2
SALARIE PROTEGE				AGRICULTURE SUBSISTANCE			
Ouest	0,000	0,000	0,000	Ouest	0,455	0,144	0,061
Sud et sud-est	0,222	0,041	0,009	Sud et sud-est	0,508	0,165	0,069
Centre Nord	0,000	0,000	0,000	Centre Nord	0,659	0,231	0,108
Centre Sud	0,000	0,000	0,000	Centre Sud	0,533	0,154	0,061
Nord	0,000	0,000	0,000	Nord	0,520	0,195	0,101
Autres villes	0,013	0,003	0,001	Autres villes	0,295	0,078	0,030
Ouagadougou et Bobo	0,002	0,000	0,000	Ouagadougou et Bobo	0,207	0,042	0,013
SALARIE NON PROTEGE				ELEVAGE			
Ouest	0,403	0,177	0,080	Ouest	0,371	0,085	0,023
Sud et sud-est	0,000	0,000	0,000	Sud et sud-est	0,343	0,100	0,040
Centre Nord	0,166	0,080	0,038	Centre Nord	0,531	0,148	0,055
Centre Sud	0,122	0,052	0,022	Centre Sud	0,563	0,139	0,061
Nord	0,441	0,177	0,084	Nord	0,522	0,155	0,059
Autres villes	0,025	0,011	0,005	Autres villes	0,517	0,052	0,005
Ouagadougou et Bobo	0,027	0,003	0,001	Ouagadougou et Bobo	0,000	0,000	0,000
IND. NON AGR. EVOLUTIF				CHOMEUR			
Ouest	0,711	0,046	0,003	Ouest	0,545	0,252	0,117
Sud et sud-est	0,000	0,000	0,000	Sud et sud-est	-	-	-
Centre Nord	0,000	0,000	0,000	Centre Nord	0,142	0,058	0,024
Centre Sud	0,000	0,000	0,000	Centre Sud	-	-	-
Nord	0,000	0,000	0,000	Nord	0,737	0,296	0,152
Autres villes	0,000	0,000	0,000	Autres villes	0,000	0,000	0,000
Ouagadougou et Bobo	0,000	0,000	0,000	Ouagadougou et Bobo	0,173	0,047	0,018
IND. NON AGR. INVOLUTIF				AUTRE ACTIF			
Ouest	0,335	0,037	0,009	Ouest	0,331	0,098	0,042
Sud et sud-est	0,094	0,023	0,006	Sud et sud-est	0,778	0,302	0,117
Centre Nord	0,391	0,123	0,057	Centre Nord	0,361	0,099	0,029
Centre Sud	0,000	0,000	0,000	Centre Sud	0,376	0,232	0,143
Nord	0,212	0,071	0,037	Nord	0,152	0,011	0,001
Autres villes	0,079	0,020	0,007	Autres villes	0,000	0,000	0,000
Ouagadougou et Bobo	0,056	0,013	0,005	Ouagadougou et Bobo	0,161	0,000	0,003
AGRICUL. PROGRESSIVE				INACTIF			
Ouest	0,336	0,089	0,033	Ouest	0,361	0,118	0,051
Sud et sud-est	0,542	0,172	0,071	Sud et sud-est	0,675	0,246	0,117
Centre Nord	0,563	0,193	0,087	Centre Nord	0,639	0,253	0,125
Centre Sud	0,508	0,133	0,051	Centre Sud	0,518	0,153	0,064
Nord	0,723	0,173	0,069	Nord	0,618	0,260	0,137
Autres villes	0,236	0,052	0,013	Autres villes	0,138	0,050	0,025
Ouagadougou et Bobo	0,000	0,000	0,000	Ouagadougou et Bobo	0,086	0,019	0,007

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau A4 : Incidence, profondeur et intensité de la pauvreté selon le statut du marché du travail du chef de ménage et par niveau d'instruction

Statut/niveau d'instruction	Indicateurs pauvreté			Statut/niveau d'instruction	Indicateurs pauvreté		
	P0	P1	P2		P0	P1	P2
SALARIE PROTEGE				AGRICULTURE SUBSISTANCE			
Sans instruction	0,009	0,003	0,001	Sans instruction	0,546	0,175	0,077
Primaire	0,088	0,016	0,003	Primaire	0,372	0,127	0,055
Secondaire 1er cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 1er cycle	0,107	0,017	0,004
Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 2nd cycle	0,339	0,135	0,054
Supérieur	0,000	0,000	0,000	Supérieur	0,000	0,000	0,000
Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000	Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000
Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000	Profess. après BEPC	-	-	-
SALARIE NON PROTEGE				ELEVAGE			
Sans instruction	0,122	0,045	0,020	Sans instruction	0,486	0,131	0,049
Primaire	0,005	0,001	0,000	Primaire	0,413	0,084	0,033
Secondaire 1er cycle	0,110	0,037	0,013	Secondaire 1er cycle	1,000	0,519	0,269
Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 2nd cycle	-	-	-
Supérieur	0,000	0,000	0,000	Supérieur	-	-	-
Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000	Profes. avant BEPC	-	-	-
Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000	Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000
IND. NON AGR. EVOLUTIF				CHOMEUR			
Sans instruction	0,000	0,000	0,000	Sans instruction	0,299	0,095	0,040
Primaire	0,145	0,009	0,001	Primaire	0,049	0,003	0,000
Secondaire 1er cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 1er cycle	0,000	0,000	0,000
Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000
Supérieur	0,000	0,000	0,000	Supérieur	0,000	0,000	0,000
Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000	Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000
Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000	Profess. après BEPC	-	-	-
IND. NON AGR. INVOLUTIF				AUTRE ACTIF			
Sans instruction	0,124	0,033	0,014	Sans instruction	0,362	0,110	0,050
Primaire	0,137	0,010	0,002	Primaire	0,211	0,081	0,031
Secondaire 1er cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 1er cycle	0,251	0,053	0,011
Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000
Supérieur	0,000	0,000	0,000	Supérieur	0,000	0,000	0,000
Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000	Profes. avant BEPC	-	-	-
Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000	Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000
AGRICUL. PROGRESSIVE				INACTIF			
Sans instruction	0,466	0,138	0,055	Sans instruction	0,483	0,171	0,081
Primaire	0,459	0,109	0,054	Primaire	0,058	0,018	0,008
Secondaire 1er cycle	0,191	0,012	0,001	Secondaire 1er cycle	0,000	0,000	0,000
Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000	Secondaire 2nd cycle	0,000	0,000	0,000
Supérieur	-	-	-	Supérieur	0,000	0,000	0,000
Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000	Profes. avant BEPC	0,000	0,000	0,000
Profess. après BEPC	-	-	-	Profess. après BEPC	0,000	0,000	0,000

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau A5 : Répartition des actifs occupés selon la branche d'activité et le statut du chef de ménage

BRANCHE EMPLOI PRINCIPAL	Statut								
	Salarié protégé	Salarié non protégé	Indép. non agric. évolutif	Indép. non agricole involutif	Agricul. progressive	Agricul. subsistance	Eleveur	Autre actif	TOTAL
Agriculture-élevage-chasse-pêche	4,7	13,6	15,0	8,0	99,4	99,5	99,9	96,8	88,8
Industrie extractive	2,3	0,4	0,6	0,4	-	0,0	-	0,0	0,1
Industrie manufacturière	7,7	12,2	38,1	23,8	0,5	0,3	0,1	1,3	2,8
Electricité-Gaz-Eau	1,1	0,2	-	0,1	-	-	-	-	0,0
Travaux publics	3,3	7,6	4,6	2,6	-	0,0	-	0,1	0,4
Commerce	3,1	16,7	35,9	50,9	0,1	0,2	-	0,9	4,0
Transports	4,6	10,4	0,3	1,4	-	0,0	-	0,1	0,4
Banques/ institutions financières	0,8	0,9	-	0,4	-	-	-	0,0	0,1
Services publics/autres services	72,3	37,8	5,5	9,5	-	0,0	-	0,6	3,0
N.D.	0,2	0,2	-	2,9	-	0,0	-	0,2	0,3
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau A5 : Matrice de correspondance emploi principal et emploi secondaire

BRANCHE EMPLOI PRINCIPAL	BRANCHE EMPLOI SECONDAIRE							Total
	1	2	3	4	5	6	7	
% en ligne								
Agriculture-élevage-chasse-pêche (1)	47,1	7,1	21,3	2,2	14,9	1,3	6,1	100,0
Industrie extractive (2)	22,7	71,4	5,9	-	-	-	-	100,0
Industrie manufacturière (3)	48,1	-	46,4	-	5,4	-	-	100,0
Travaux publics (4)	81,9	-	18,1	-	-	-	-	100,0
Commerce (5)	13,7	0,6	5,5	-	69,3	-	10,9	100,0
Transports (6)	-	-	-	-	7,1	92,9	-	100,0
Services publics/autres services (7)	10,9	-	23,2	8,2	26,3	-	31,3	100,0
ENSEMBLE	42,8	7,8	20,2	2,0	18,4	2,3	6,5	100,0
% en colonne								
Agriculture-élevage-chasse-pêche (1)	87,1	72,0	83,2	88,9	64,1	46,7	73,6	79,2
Industrie extractive (2)	1,4	23,6	0,8	-	-	-	-	2,6
Industrie manufacturière (3)	4,5	-	9,1	-	1,2	-	-	4,0
Travaux publics (4)	2,2	-	1,0	-	-	-	-	1,1
Commerce (5)	2,6	0,7	2,2	-	30,4	-	13,6	8,1
Transports (6)	-	-	-	-	0,5	53,3	-	1,3
Services publics/autres services (7)	0,7	-	3,0	11,1	3,8	-	12,8	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau B.1 : Taux de chômage 10 ans et + selon le sexe, le niveau d'instruction, le niveau de vie et la zone

Type de travailleur	Pauvres				Intermédiaires				Non pauvres				Ensemble			
	Ouaga-Bobo	Urbain	Rural	Total	Ouaga Bobo	Urbain	Rural	Total	Ouaga Bobo	Urbain	Rural	Total	Ouaga Bobo	Urbain	Rural	Total
<u>Sans instruction</u>																
Homme	26,22	13,86	0,60	0,97	13,45	10,17	0,71	1,55	12,99	11,91	0,63	3,88	14,66	11,51	0,64	1,53
Femme	12,1	10,16	0,57	0,82	9,24	7,32	0,55	1,05	10,11	11,99	1,17	3,35	9,94	9,48	0,61	1,17
Total	20,76	11,86	0,58	0,89	11,68	8,81	0,63	1,29	12,00	11,94	0,91	3,62	12,86	10,59	0,63	1,34
<u>Primaire</u>																
Homme	12,89	11,25	0,45	1,64	30,05	21,41	0,39	4,72	19,49	19,69	2,96	13,55	21,57	19,32	0,81	6,47
Femme	38,96	26,59	1,78	4,16	27,97	18,76	0,69	4,85	20,75	18,98	8,08	14,19	24,41	19,59	2,46	7,50
Total	20,35	14,91	0,81	2,31	29,48	20,64	0,47	4,76	19,77	19,52	4,55	13,73	22,25	19,39	1,26	6,75
<u>Prof avant CEP</u>																
Homme	-	-	-	-	0	0	0	0	32,65	27,92	00	23,66	20,01	18,12	00	7,27
Femme	-	-	-	-	0	0	0	0	00	00	00	00	00	00	00	00
Total	-	-	-	-	0	0	0	0	13,54	12,65	00	9,82	9,91	9,43	00	4,69
<u>Secondaires</u>																
Homme	29,72	23,50	7,08	10,03	46,25	40,70	2,29	17,28	21,78	20,23	4,54	15,25	24,98	23,60	4,26	15,23
Femme	100	100	0,00	15,30	50,71	29,94	8,56	21,43	17,84	17,16	7,81	14,83	23,91	21,10	6,32	16,23
Total	42,27	37,58	5,56	11,13	47,46	37,58	3,21	18,15	20,80	19,44	5,19	15,15	24,72	22,95	4,64	15,46
<u>Prof secondaire</u>																
Homme	-	-	-	-	0	0	-	-	17,04	14,91	00	10,22	15,10	12,71	00	9,13
Femme	-	-	-	-	0	0	-	-	10,15	10,33	00	10,05	9,14	8,92	00	8,30
Total	-	-	-	-	0	0	-	-	13,81	12,84	00	10,16	12,33	11,00	00	8,81
<u>Supérieur</u>																
Homme	100	100	-	100	-	0	0	0	3,41	3,51	00	3,16	4,33	4,30	00	3,78
Femme	-	-	-	-	-	0	0	0	20,92	21,08	00	20,38	20,92	21,08	00	20,38
Total	100	100	-	100	-	0	0	0	8,76	8,56	00	7,87	9,35	9,08	00	8,19

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

**Tableau B2 - Type de travailleur selon la nature du chômage (12 derniers mois)**

	Ouaga-Bobo		Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>Chef de ménage</u>								
chômeur travaillé	1515	9,4	1686	1,5	66	0,1	1751	1,6
chômeur	5685	9,2	6268	5,7	444	0,4	6712	6,1
Total	7199	4,6	7954	7,2	510	0,5	8463	7,7
<u>Homme secondaire</u>								
chômeur travaillé	702	1,1	1631	1,5	386	0,4	2017	1,8
chômeur	36875	59,6	45397	41,4	13744	12,5	59141	53,9
Total	37577	60,7	47028	42,9	14130	12,9	61158	55,7
<u>Femme marié (chef)</u>								
chômeur travaillé	151	0,2	385	0,4			385	0,4
chômeur	2032	3,3	2143	2,0	516	0,5	2660	2,4
Total	2183	3,5	2528	2,3	516	0,5	3044	2,8
<u>Femme secondaire</u>								
chômeur travaillé	341	0,6	341	0,3	61	0,1	403	0,4
chômeur	14555	23,5	23196	21,1	13448	12,3	36644	33,4
Total	14897	24,1	23537	21,5	13510	12,3	37047	33,8
<u>Total</u>								
chômeur travaillé	2709	4,4	4043	3,7	513	0,5	4556	4,2
chômeur	59147	95,6	77004	70,2	28153	25,7	105157	95,8
Total	61856	100	81047	73,9	28665	26,1	109712	100

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau B.3 : Effectifs et pourcentage des chômeurs de 10 ans et + suivant le niveau d'instruction et le motif

	Ouaga-Bobo		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>Sans instruction</u>								
Nouvelle insertion	4686	16,4	4763	15,5	-	-	4763	15,2
Licenciement raison éco.	1839	6,4	1916	6,2	-	-	1916	6,1
Liquidation entre. publiq	116	0,4	116	0,4	-	-	116	0,4
Départ volontaire	104	0,4	104	0,3	-	-	104	0,3
Autre	1090	3,8	1186	3,9	-	-	1186	3,8
Total	7835	27,4	8085	26,4	00	00	8085	25,8
<u>Primaire</u>								
Nouvelle insertion	6996	24,4	7583	24,7	301	45,8	7884	25,2
Licenciement raison éco.	1637	5,7	1709	5,6	-	-	1709	5,5
Liquidation entre. publiq	164	0,6	164	0,5	-	-	164	0,5
Restruct. entreprise pub.	148	0,5	148	0,5	-	-	148	0,5
Privatisation	111	0,4	111	0,4	-	-	111	0,4
Départ volontaire	111	0,4	111	0,4	-	-	111	0,4
Autre	1130	3,9	1201	3,9	-	-	1201	3,8
Total	10297	35,98	11027	35,9	301	45,8	11328	36,1
<u>Primaire</u>								
Nouvelle insertion	107	0,4	107	0,3	-	-	107	0,3
Total	107	0,4	107	0,4	00	00	107	0,3
<u>Secondaire</u>								
Nouvelle insertion	6847	23,9	7710	25,1	160	24,4	7870	25,1
Licenciement raison éco.	1046	3,7	1164	3,8	190	29,8	1360	4,3
Restruct. entreprise pub.	92	0,3	92	0,3	-	-	92	0,3
Départ volontaire	83	0,3	83	0,3	-	-	83	0,3
Autre	721	2,5	780	2,5	-	-	780	2,5
Total	8789	30,7	9829	32,0	356	54,2	10185	32,5
<u>Prof secondaire</u>								
Nouvelle insertion	743	2,6	790	2,6	-	-	790	2,5
Licen.raisons éco	117	0,4	117	0,4	-	-	117	0,4
Liquidation entre. publiq.	121	0,4	121	0,4	-	-	121	0,4
Total	981	3,4	1028	3,4	00	00	1028	3,3
<u>Supérieur</u>								
Nouvelle insertion	547	1,9	547	1,8	-	-	547	-
Licenciement raison éco.	64	0,2	64	0,2	-	-	64	-
Total	611	2,1	611	1,7	00	00	611	-
<u>Ensemble tout niveau</u>								
Nouvelle insertion	19926	69,6	21500	70,0	461	70,2	21961	70,0
Licenciement raison éco.	4703	16,4	4970	16,2	196	29,8	5166	16,5
Restructuration entre.pub	240	0,8	240	0,78	-	-	240	0,8
Liquidation entre. publiq	401	1,4	401	1,3	-	-	401	1,3
Départ volontaire	298	1,0	298	0,9	-	-	298	0,95
Privatisation	111	0,4	111	0,36	-	-	111	0,35
Autre	2941	10,3	3167	10,3	-	-	3167	10,10
Total	28620	100	30687	100	657	100	31344	100

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.



Tableau B.4 : Répartition des ménages selon le nombre de chômeurs, le sexe, niveau de vie du chef de ménage et milieu de résidence

	PAUVRES			INTERMÉDIAIRES			NON PAUVRES			ENSEMBLE		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
<u>Ouaga-Bobo</u>												
Sans chômeur	51,7	6,03	57,7	61,0	11,1	72,1	68,9	8,6	77,5	66,0	9,1	75,1
1 - 2	28,7	4,97	33,6	19,0	2,3	21,3	16,9	2,7	19,6	18,0	2,7	20,7
3 - 5	8,6	00	8,6	5,7	0,7	6,4	2,5	0,2	2,7	3,6	0,3	3,9
6 et +	00	00	00	0,1	-	0,1	0,2	-	0,2	0,2	-	0,2
Total	89	11	100	85,8	14,1	100	88,5	11,5	100	87,8	12,1	100
<u>Urbain</u>												
Sans chômeur	65,5	7,6	73,1	62,9	11,9	74,8	68,7	9,7	78,4	66,8	10,2	76,2
1 - 2	18,3	2,5	20,8	17,5	1,8	19,3	15,9	2,6	18,5	16,5	2,4	18,9
3 - 5	4,3	0,5	4,8	4,8	0,8	5,6	2,5	0,2	2,7	3,3	0,4	3,7
6 et +	1,3	-	1,3	0,2	-	0,2	0,3	-	0,3	0,4	-	0,4
Total	89,4	10,6	100	85,4	14,6	100	87,4	12,6	100	87,0	13	100
<u>Rural</u>												
Sans chômeur	92,0	5,8	97,8	90,1	7,7	97,8	85,9	10,7	86,6	90,0	7,5	97,5
1 - 2	0,9	0,2	1,1	2,0	0,2	2,2	1,9	0,9	2,8	1,9	0,3	2,2
3 - 5	0,3	-	0,3	0,1	-	0,1	0,4	0,2	0,6	0,3	0	0,3
6 et +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	93,2	6,0	100	92,2	7,9	100	88,2	11,8	100	100	7,8	100

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-1995.

**Tableau C1 - Matrice de transition inter-branches (données en %)**

BRANCHE ACTUELLE	BRANCHE INITIALE										
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	TOTAL
Agriculture, élevage, pêche, chasse	47,7	78,8	68,0	79,8	65,6	63,6	50,7	39,5	56,9	66,7	58,1
Industrie extractive	1,0	4,1	0,9	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4	0,0	0,6
Industrie manufacturière	7,8	13,0	6,9	0,0	3,2	5,3	8,1	4,6	6,7	4,8	6,7
Electricité, gaz, eau	0,1	0,0	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Travaux Publics	3,1	0,0	1,9	0,0	5,9	2,5	1,5	0,0	1,7	0,0	2,5
Commerce	24,0	0,0	8,8	0,0	6,1	18,4	12,9	13,9	8,2	13,0	15,2
Transport	2,6	0,0	1,9	0,0	3,7	0,2	14,1	12,8	1,6	0,0	2,3
Banques, institutions financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,2
Services publics, autres services	13,6	4,1	11,3	20,2	14,4	9,2	12,6	29,3	23,9	15,5	14,2
Non définis	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Branches d'activité

01	Agriculture, élevage, pêche, chasse	06	Commerce
02	Industrie extractive	07	Transport
03	Industrie manufacturière	08	Banques, institutions financières
04	Electricité, gaz, eau	09	Services publics, autres services
05	Travaux Publics	10	N. D.

**Tableau C2 - Matrice de transition interprofessions (données en %)**

PROFESSION ACTUELLE	GROUPE DE PROFESSIONS PRÉCÉDENTES									
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	ENSEMBLE
01	26,2	0,0	3,1	1,2	0,5	0,3	0,7	0,0	0,0	1,1
02	5,0	26,0	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
03	21,0	20,3	28,9	2,5	2,5	2,7	2,7	0,0	2,3	4,2
04	8,8	20,3	5,1	18,5	9,4	27,9	8,3	6,4	7,3	15,7
05	5,8	0,0	8,1	6,9	7,5	19,4	13,2	9,0	4,0	10,6
06	29,1	0,0	33,0	63,2	68,6	37,8	61,2	84,2	78,6	57,4
07	0,0	31	3,0	4,1	4,3	4,1	7,9	0,0	4,7	4,1
08	2,5	22,6	11,6	1,0	2,6	2,1	1,4	0,0	0,0	2,4
09	1,7	0,0	3,6	2,6	4,6	5,6	4,6	0,4	3,0	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Groupes de professions

01 Professions scientifiques, techniques et libérales
 02 Directeurs cadres administratifs et supérieurs
 03 Personnels administratifs & assimilés
 04 Personnels commerce & vendeurs
 05 Travailleurs spécialisés, manoeuvres

06 Agriculture, élevage, pêche, forestière
 07 Ouvriers, conducteurs et assimilés
 08 Forces armées et police
 09 Autres actifs

**Tableau C3** - Proportion en % de ceux qui ont changé un emploi selon l'emploi et la raison

GROUPE DE PROFESSION PRÉCÉDENTE	RAISONS				ENSEMBLE
	SALAIRE BAS	PERTE EMPLOI	DÉMISSION	AUTRE	
Professions scientifiques, techniques et libérales	2,5	3,0	0,7	1,4	1,5
Directeurs cadres administratifs et supérieurs	0,0	1,6	0,4	0,4	0,6
Personnels administratifs & assimilés	9,4	11,1	3,1	5,5	5,8
Personnels commerce & vendeurs	30,3	24,5	23,2	27,5	26,0
Travailleurs spécialisés, manoeuvres	33,2	31,7	44,4	24,3	32,0
Agriculture, élevage, pêche, forestière	12,6	3,4	19,2	21,3	17,5
Ouvriers, conducteurs et assimilés	5,8	10,6	3,8	6,5	6,3
Forces armées et police	1,5	7,9	0,5	6,3	4,5
Autres actifs	4,7	6,2	4,6	6,7	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

**Tableau C4a - Répartition en % de ceux qui ont changé un emploi selon la raison et la région ou la zone**

RAISONS	RÉGION								ZONE		
	Ouest	Sud, Sud -Est	Centre-Nord	Centre-Sud	Nord	Autres villes	Ouaga et Bobo	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Salaire bas	0,4	0,3	0,4	0,3	0,1	0,4	5,1	6,9	1,4	5,5	6,9
Perte d'emploi	2,7	0,5	1,7	2,1	0,0	1,3	6	14,4	7,1	7,3	14,4
Démission	6,4	0,3	4,0	14,7	0,0	1,1	3,4	29,8	25,3	4,5	29,8
Autres	9,5	3,2	7,5	10,7	0,9	3,5	13,5	48,8	31,8	17,0	48,8
Total	19,0	4,2	13,7	27,7	1,0	6,3	28,0	100,0	65,6	34,3	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.

Tableau C4b- Répartition en % de ceux qui ont changé un emploi selon la raison et par province ou par zone

RAISONS	RÉGION								ZONE		
	Ouest	Sud, Sud -Est	Centre-Nord	Centre-Sud	Nord	Autres villes	Ouaga et Bobo	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Salaire bas	2,0	6,1	3,0	1,2	6,5	6,9	18,1	6,9	2,2	16,0	6,9
Perte d'emploi	14,4	12,7	12,8	7,4	4,3	20,8	21,3	14,4	10,8	21,2	14,4
Démission	33,5	6,0	29,3	52,9	1,8	16,7	12,3	29,8	38,6	13,1	29,8
Autres	50,1	75,2	55,0	38,4	87,4	55,6	48,3	48,8	48,4	49,6	48,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base de données de l'enquête prioritaire d'octobre 1994 à janvier 1995.



TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

1. Contexte

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 1991 dans un programme d'ajustement structurel (PAS) en vue d'établir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le niveau de vie des populations à moyen terme.

Pendant la période de mise en oeuvre du PAS et la phase de transition, une frange de la population va subir les effets néfastes des déséquilibres structurels précédents et des mesures de réformes.

Le Gouvernement a inscrit au coeur des réformes économiques une stratégie de réduction de la pauvreté prenant en compte la dimension sociale de l'ajustement (D.S.A). Cette stratégie passe d'abord par une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages. Le projet d'Appui Institutionnel aux dimensions sociales de l'Ajustement s'inscrit dans ce cadre. Un appui particulier a été apporté à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (I.N.S.D) par le projet, afin de lui permettre de réaliser son programme d'enquêtes auprès des ménages dont l'Enquête prioritaire (ou Enquête sur les conditions de vie des ménages).

La collecte des données de l'Enquête prioritaire s'est déroulée d'octobre 1994 à janvier 1995. L'INSD dispose donc en ce moment d'une importante base de données sur les conditions de vie des ménages.

Une première édition de l'Analyse des résultats de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages a été publiée en février 1996.

Une étude sur le profil de pauvreté au Burkina Faso s'appuyant sur les résultats de l'Enquête prioritaire a été publiée en février 1996. Cette étude a dégagé les principaux axes qui peuvent orienter la réflexion en vue de la réduction de la pauvreté au Burkina Faso et recommandée la réalisation d'études spécifiques approfondies sur la santé, l'éducation, l'emploi, les groupes vulnérables, les femmes, en rapport avec la pauvreté.

2. Objectifs

L'objectif principal est de permettre au Gouvernement d'élaborer un programme de lutte contre la pauvreté. Ce programme sera un ensemble d'actions concrètes et ciblées, destinées à améliorer les conditions de vie des populations. Les études devront approfondir chacun des thèmes ci-dessous mentionnés et répondre aux besoins des utilisateurs et décideurs.

Il s'agit aussi à travers ces études de renforcer la capacité d'analyse des cadres nationaux de l'INSD et des ministères, et ceci conformément aux objectifs du projet.



3. Relations et responsabilités

Les études spécifiques seront réalisés par une équipe composée de cinq cadres supérieurs statisticiens de l'INSD, de cinq cadres supérieurs issus des Ministères et un consultant. Chaque thème sera traité par un statisticien de l'INSD et un cadre de Ministère.

L'INSD est le commanditaire de l'étude et en a la responsabilité. Il mettra à la disposition de l'équipe les données de l'enquête prioritaire, cinq statisticiens.

Les cadres issus des ministères, de par leur connaissance de la politique de leur ministère apporteront leur contribution à l'enrichissement des thèmes.

Le consultant viendra en appui à l'équipe et partagera son expérience des études.

Ses tâches seront de :

- * proposer une méthodologie de travail ;
- * élaborer avec l'équipe le contenu détaillé de chaque thème ;
- * identifier les indicateurs pertinents à produire ;
- * veiller à la consistance des rapports ;
- * produire un rapport de synthèse ;
- * organiser les séances de travail de l'équipe.

4. Attributions

L'équipe composée de cinq cadres statisticiens de l'INSD, de cinq cadres supérieurs issus des Ministères associés (santé, Action sociale, éducation, Emploi, DGEP) et du consultant, est chargée de la réalisation d'études spécifiques portant sur la santé, l'éducation, l'emploi, les groupes vulnérables, les femmes en rapport avec la pauvreté. La répartition par thème est la suivante :

- * Pauvreté et santé/INSD-Ministère chargé de la Santé ;
- * pauvreté et emploi/ INSD-Ministère chargé de l'emploi ;
- * Pauvreté et éducation/INSD-Ministère chargé de l'Enseignement de Base ;
- * Groupes vulnérables/INSD-Ministère chargé de l'Action Sociale ;
- * Genre et pauvreté/INSD-DGEP.

Les grandes orientations pour le thème pauvreté et emploi sont les suivantes :

- * analyse du chômage urbain et rural en liaison avec la pauvreté ;
- * les caractéristiques du chômage et de la recherche d'emploi ;
- * la pauvreté la vulnérabilité et le chômage ;
- * les emplois principaux et secondaires ;
- * les revenus et le niveau de vie ;



- * la dimension et le taux de dépendance ;
- * la mobilité professionnelle ;
- * la stratification du marché du travail en relation avec la pauvreté ;
- * quelques orientations dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté ;
- * etc.

5. Profils

1/ cadres de l'INSD

- * Ingénieurs des travaux ou ingénieurs statisticiens-économistes ou démographes ;
- * expérience dans les analyses d'enquêtes ;
- * bonne connaissance du questionnaire et du fichier de l'EP ;
- * bonne maîtrise des techniques d'analyse multidimensionnelles des données et d'un logiciel d'analyse des données ;
- * disponibilité pendant la période de l'étude.

2/ cadres des ministères

- * niveau maîtrise/DEA/Doctorat
- * bonne connaissance de la politique de son ministère ;
- * expérience dans les études et les analyses quantitatives ;
- * connaissances des problèmes de pauvreté ;
- * connaissance en informatique ;
- * disponibilité pendant la période de l'étude.

3/ Consultant

- * économiste ou statisticien ou sociologue de très haut niveau ;
- * très bonne expérience des études socio-économiques, des études sur les conditions de vie des ménages et des études de pauvreté ;
- * bonne connaissance des différentes approches de mesure de la pauvreté ;
- * bonne connaissance de l'environnement socio-économique africain, particulier celui du Burkina Faso ;
- * bonne connaissance du questionnaire et du fichier de l'EP ;
- * bonne maîtrise des techniques d'analyse multidimensionnelles des données et d'un logiciel d'analyse des données ;
- * bonne maîtrise des techniques d'analyse des données d'enquête ;
- * aptitude à travailler en équipe ; volonté de partager son expérience.



6. Financement

La présente étude sera financée par le fonds africain de développement (FAD), dans le cadre du projet d'Appui institutionnel aux dimensions Sociales de l'Ajustement. Le consultant signera un contrat de louage de service.

Les cadres de l'INSD et des Ministères seront financièrement pris en charge par le projet. Cette prise en charge fera l'objet de contrats individuels avec le projet.

7. Calendrier

- * Durée de l'étude : 45 jours.
- * Date de démarrage : 11 novembre 1996
- * le consultant fera 2 séjours à Ouagadougou :

1er séjour: 11 au 24 novembre 1996 (lancement des études, mises en place de la méthodologie, plans des études et encadrement des équipes).

2ème séjour (supervision des équipes d'analyse) : 9-15 décembre 1996

- * Dépôt des premiers drafts : 16 décembre 1996
- * dépôt des rapports finaux : 25 décembre 1996.